(N° 27.)

Chambre des Représentants.

Séance du 21 Décembre 1859.

Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1860 [1].

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE [2], PAR M. **D'HOFFSCHMIDT.**

Messieurs,

Le budget du Département des Travaux Publics, pour l'exercice 1859, s'élève à la somme totale de . . . . . fr.	24,344,179	86
Un crédit complémentaire a été alloué le 27 mai 1859 pour couvrir les dépenses résultant de la reprise par l'État de l'exploitation du chemin de fer de Mons à Manage, s'élevant à	513,457	»
Il a été accordé par la même loi un crédit complémentaire pour l'amélioration du service de la poste, de.	100,000	»
Le total des crédits votés pour le budget du Département des Travaux Publics de l'exercice de 1859 a donc été de . . . fr.	24,957,636	86
Le projet de budget pour l'année 1860, présenté le 15 mars dernier, en y comprenant l'art. 33 nouveau, concernant l'acquisition d'une digue près de Nieuport (n° 162 des Documents parlementaires), s'élevait à.	25,139,820	»
Mais, par une lettre, en date du 8 de ce mois, adressée à M. le président de la Chambre et transmise à la section centrale, M. le Ministre des Travaux Publics fait connaître que, depuis la présentation du budget de son Département, une connaissance plus exacte des besoins probables du service, pendant l'exercice 1860, a démontré la nécessité d'apporter quelques modifications aux évaluations premières. Il résulte de l'ensemble de ces modifications une diminution de . . . . . fr.	12,732	»
et le chiffre total du budget rectifié, s'élève à.	25,111,988	»

(1) Budget, n° 112.
Amendement du Gouvernement, n° 162. } Session de 1858-1859.

(2) La section centrale, présidée par M. Orts, était composée de MM. Coppieters t' Wallant, d'Hoffschmidt, de Rongé de Paul, Goblet et Wasseige.

Le tableau du budget, rectifié conformément à ces nouvelles propositions, se trouve à la suite du rapport, et présente sur l'ensemble des crédits réclamés pour les besoins du service pendant l'exercice 1859, une augmentation de. . . . . fr. 154,331 14

Le tableau suivant indique, d'une manière sommaire, les différences qui existent entre les premières évaluations de crédit et celles qui résultent des amendements :

		Augmentation.		Diminution.
ADMINISTRATION CENTRALE.			1,000	»
PONTS ET CHAUSSÉES.	Routes.	38,318	104,518	»
	Bâtiments civils . . .	9,000		
	Rivières et canaux . .	32,600		
	Ports et côtes	24,600		
MINES.		. . . . .	7,350	»
CHEMINS DE FER ET TÉLÉGRAPHE.	Voies et travaux . . .	16,000	 74,400	200,000 »
	Traction et arsenal. .	10,000		
	Transports.	20,400		
	Télégraphe.	28,000		
			187,268	200,000
Diminution.			12,732	

Dans la discussion générale, un membre de la section centrale demande que l'attention de M. le Ministre des Travaux Publics soit appelée sur l'engagement qui a été contracté par la Compagnie du chemin de fer du Luxembourg, de construire un embranchement vers Bastogne, et sur la nécessité de réclamer l'exécution de cet embranchement.

Cette proposition est adoptée par la section centrale.

La deuxième section avait exprimé le désir de connaître les dépenses faites, depuis 1830 jusqu'en 1859, par l'État :

1° Pour la construction des routes,

2° Pour l'entretien, l'amélioration et l'exploitation des canaux, rivières, polders, ports et côtes,

3° Pour le service des travaux hydrauliques,

4° Pour la construction du chemin de fer de l'État ;

Et par les sociétés concessionnaires pour la construction des chemins de fer.

M. le Ministre a satisfait à cette demande par l'envoi des cinq tableaux qui se trouvent aux annexes.

CHAPITRE PREMIER.

Administration centrale.

ART. 1er. *Traitement du Ministre.* . . . . . fr. 21,000

Adopté.

ART. 2. *Traitement des fonctionnaires et employés.* . . . . . fr. 538,810

La somme allouée d'abord pour cet objet au budget de 1859, n'était que de 518,510 francs, mais un crédit complémentaire de 20,300 francs a été accordé par la loi 27 mai 1859 ; l'emploi auquel il est destiné formant une charge permanente, il est également porté au budget de 1860.

Il doit servir :

1° Au traitement des employés du chemin de fer de Mons à Manage repris par l'État;

2° A améliorer l'organisation du service d'inspection du chemin de fer, sous le rapport commercial, ainsi que celle du service de la comptabilité des matières. (Documents parlementaires, 114, p. 10.)

L'article est adopté.

ART. 3. *Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale* . . . . . fr. 35,200

Adopté.

ART. 4. *Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service* . . . . . fr. 50,985

Le crédit demandé dans le premier projet de budget n'était que de 49,985 francs; l'augmentation de 1,000 francs est nécessaire pour payer le traitement d'un messager attaché à la nouvelle inspection générale du service commercial des chemins de fer, établie à l'administration centrale.

L'article est adopté.

ART. 5. *Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses* . . . fr. 50,000

ART. 6. *Honoraires des avocats du Département* . . . . . fr. 30,000

Les articles 5 et 6 sont adoptés

CHAPITRE III.

Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.

PREMIÈRE SECTION.

PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 7. *Entretien ordinaire et amélioration de routes, et construction de routes nouvelles* . . . . . fr. 2,651,370

Ce crédit est divisé de la manière suivante :

Entretien ordinaire des routes d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections en 1860 . . . . . fr. 1,651,370

Travaux en dehors des baux d'entretien reconnus indispensables ou rendus nécessaires pour des causes de force majeure.— Payement des terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement, etc. 200,000

Travaux d'amélioration et construction de routes 800,000

La somme allouée au budget de 1859 pour l'entretien des routes était de . . . . . fr. 1,590,755

Dans le premier projet de budget pour l'exercice de 1860, il était demandé, pour l'entretien de sept nouvelles sections, une augmentation de 22,297

Dans le projet rectifié, une nouvelle augmentation est réclamée de 38,318

Le chiffre total s'élève donc à . . . . . fr. 1,651,370

Cette augmentation provient de la réadjudication d'un assez grand nombre de lots de routes, dont les baux ont été résiliés depuis la présentation du premier projet de budget et de la mise à l'entretien en 1860 des routes de Barvaux à Petit Han et de Wynghene au Pont-Louise.

La 6e section propose d'élever le crédit destiné aux travaux d'amélioration et de construction de routes, de 800,000 francs à 1,000,000.

Avant 1858, ce crédit était de 900,000 francs ; le gouvernement proposa de le réduire de 100,000 francs, en motivant cette réduction sur ce qu'il ne reste plus, dans le pays, qu'un petit nombre de routes à établir aux frais de l'État. Les Chambres ont adopté cette proposition ; d'un autre côté, la loi pour l'exécution de divers travaux d'utilité publique du 8 septembre dernier, contient un crédit spécial pour travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés. En présence de ces faits, la section centrale ne croit pas pouvoir adopter la proposition de la 6e section, tout en reconnaissant la haute utilité du crédit dont il s'agit, qui est appliqué, non-seulement à la construction de routes nouvelles, mais aussi à encourager l'exécution, par les communes, des chemins vicinaux de grande communication.

L'article, tel qu'il est présenté par le Gouvernement, est adopté.

ART. 8 *Plantations nouvelles sur les routes*. . . . . fr. 41,000

Adopté.

DEUXIÈME SECTION.

BATIMENTS CIVILS.

ART. 9. *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État :*

Charge ordinaire	fr.	120,000
— extraordinaire		10,000
Total	fr.	130,000

Adopté.

ART. 10. *Construction d'un bâtiment près de l'hôtel du Gouvernement provincial à Arlon pour le dépôt des archives de l'État :*

Charge extraordinaire . . . . . fr. 35,000

La 4e section, en votant cet article, a exprimé le désir que les travaux ne soient entrepris qu'après qu'un contrat à forfait aura été conclu, afin que l'on ait l'assurance que le crédit ne sera pas dépassé.

L'article est adopté.

ART. 11. *Travaux aux bâtiments de la Bibliothèque royale* . . . . fr. 9,000

Cette demande de crédit, qui forme un article nouveau, est justifiée par la note suivante :

« M. le conservateur en chef de la bibliothèque royale, ayant appelé l'atten-
» tion du Gouvernement sur l'insalubrité des locaux occupés par le personnel de
» la bibliothèque, le conseil supérieur d'hygiène publique, qui a été chargé de
» les examiner, a reconnu la nécessité d'y faire exécuter des travaux d'assainis-

» sement, dont la dépense est estimée à 9,000 francs, les travaux ont pour objet » le chauffage à air chaud et l'aérage des salles. »

L'article 11 est adopté.

TROISIÈME SECTION.

SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.

ART. 12. *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières :*

Charges ordinaires.	fr.	782,640
— extraordinaires		179,260
Total	fr.	961,900

Cette allocation est de 48,179 francs supérieure à celle qui a été allouée au budget de 1859.

Le tableau suivant indique, pour chaque service, les sommes qui ont été affectées en 1859 et celles qui sont proposées pour 1860 :

		CHARGES ordinaires et permanentes.		CHARGES extraordinaires et temporaires	
		1859	1860	1859	1860
	BASSIN DE LA MEUSE.				
a.	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liége et de Limbourg.	61,800	77,250	23,200	15,950
b.	Canal latéral à la Meuse, de Liége à Maestricht . .	45,460	51,200	»	»
c.	— de Maestricht à Bois-le-Duc	30,336	32,000	80,500	26,500
d.	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	64,480	52,650	3,815	5,050
e.	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	7,500	10,000	»	»
f.	— — vers Hasselt	25,500	29,600	»	»
g.	— — vers Turnhout	8,220	7,920	»	980
h.	Sambre canalisée	92,000	87,000	»	9,000
i.	Canal de Charleroi à Bruxelles	59,500	73,800	13,800	23,600
	BASSIN DE L'ESCAUT.				
j.	Escaut	33,945	33,200	1,600	32,000
k.	Canal de Mons à Condé	34,400	34,400	»	»
l.	— de Pommerœil à Antoing	86,000	92,000	»	»
m.	Lys	34,440	32,250	20,000	14,350
n.	Canal de dérivation de la Lys	10,500	15,600	»	»
o.	— de Gand à Ostende	37,000	37,000	11,000	5,500
p.	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges. . .	8,000	8,000	»	»
q.	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.	3,000	3,000	»	14,000
r.	de Gand à Terneuzen	28,000	25,000	2,000	3,000
s.	Moervaert	2,800	2,800	1,500	5,000
t.	Dendre	15,300	14,770	2,000	6,830
u.	Rupel.	20,000	20,000	»	»
v.	Senne	2,250	2,250	»	»
w.	Dyle et Demer.	28,500	23,500	»	5,000
x.	Petite-Nèthe canalisée	11,000	11,000	»	12,500
y.	Grande-Nèthe	3,000	3,000	»	»
	BASSIN DE L'YSER.				
z.	Yser	3,405	3,450	»	»
		75,306	782,640	159,415	179,260

Les explications données par M. le Ministre, pour justifier l'emploi du crédit demandé, n'ont soulevé aucune observation.

Cependant la 4e section ayant chargé son rapporteur de demander *quelles*

mesures le Gouvernement compte prendre pour remédier aux atterrissements qui ont été signalés dans le bas Escaut, entre Anvers et la frontière néerlandaise, la question a été transmise à M. le Ministre des Travaux Publics, qui a fait la réponse suivante :

« Il est de toute impossibilité au Gouvernement de répondre, d'une manière » catégorique, à la question posée.

» Un arrêté du Département des Travaux Publics, en date du 14 avril 1857, » a institué une commission à l'effet de rechercher les causes des perturbations » qui se manifestent dans le régime de l'Escaut maritime, ainsi que les moyens » d'y remédier.

» Cette commission a fait opérer, sous sa direction, des sondages dans l'Escaut » et a proposé au Département des Travaux Publics de confier à une commission » spéciale la mission de rechercher les moyens à employer pour faire disparaître » les atterrissements qui tendent à obstruer les passes de l'Escaut existant dans le » voisinage de la frontière néerlandaise.

» Une telle commission a été instituée par arrêté ministériel en date du » 4 novembre 1858.

» Par suite de diverses circonstances et notamment de la nécessité de modifier » sa composition, à raison de mutation dans le personnel de l'administration des » ponts et chaussées, cette commission n'a pu se réunir pour la première fois, que » le 20 mai dernier. Elle s'est livrée à un examen sérieux et approfondi de la » grave question dont l'étude lui est confiée.

» Sur sa proposition, le Département des Travaux Publics a fait opérer de » nouveaux sondages dans la partie maritime de l'Escaut et en a publié les » cartes.

» Il y a tout lieu d'espérer que la commission instituée sera, dans un avenir » peu éloigné, en position de présenter des conclusions au Département des Tra- » vaux Publics, qui continuera d'ailleurs à appliquer toute son attention à cette » importante question. »

L'article 12 est adopté.

Travaux d'amélioration des canaux et rivières.

BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 13. *Meuse dans les provinces de Namur, de Liége et de Limbourg* . fr. 334,200

Cette somme, qui présente sur celle qui a été allouée en 1859, pour le même objet, une augmentation de 24.200 francs, se répartit de la manière suivante :

Travaux d'amélioration dans les provinces de Namur et de Liége . . . . . fr.	220,000
Travaux d'amélioration dans la province de Limbourg	68,700
Travaux d'amélioration de la navigation à exécuter en commun avec les Pays-Bas	40,000
Établissement de bornes.	5.500

La 6e section ayant demandé que le Gouvernement soit invité à faire connaître le système adopté pour les travaux d'amélioration de la Meuse, cette question a été transmise à M. le Ministre des Travaux Publics, qui y a fait la réponse suivante :

« Le Département des Travaux Publics a fourni aux sections de la Chambre » des Représentants, chargées de l'examen du projet de budget de ce département » pour l'exercice de 1855, une note développée sur les travaux entrepris en vue » d'améliorer le régime et la navigation de la Meuse. (P. 15 et suivantes du » Rapport de la section centrale, n° 50 des Documents parlementaires, session » de 1854-1855)

» Cette note a été reproduite *in extenso* dans le rapport de la section centrale » de la Chambre des Représentants, chargée de l'examen du projet de budget du » Département des Travaux Publics pour l'exercice 1857. (P. 31 et suivantes » du Rapport de la section centrale, n° 106 des Documents parlementaires, ses- » sion de 1856-1857.)

» En vue d'une amélioration générale, au moyen de barrages à fermettes, de la » navigation de la Meuse sur tout son parcours entre Namur et Chokier, le Dépar- » tement des Travaux Publics a prescrit que des études fussent faites pour » déterminer les points où des barrages de l'espèce devraient éventuellement être » établis entre celui existant à Jemeppe et Namur, afin d'obtenir un *minimum* » de mouillage de 2m,10 entre Liége et Namur.

» Ce ne sera que lorsque les études ordonnées seront terminées, et qu'il pourra, » par conséquent, apprécier le montant éventuel de la dépense à supporter, de ce » chef par l'État, que le Gouvernement se trouvera en position de formuler sa » pensée quant à l'exécution du projet dont il s'agit.

» Il ne sera pas inutile de dire ici que depuis qu'il est question de continuer » éventuellement vers l'amont le système de canalisation de la Meuse, au moyen » de barrages à fermettes, le Département des Travaux Publics a eu le soin attentif » et continu de n'affecter les crédits qui ont été mis à sa disposition pour l'amé- » lioration de la navigation de la Meuse, qu'à des ouvrages qui auraient, dans tout » état de cause, un caractère d'utilité, et notamment à l'établissement de bons » chemins de halage. »

L'article 13 est adopté.

ART. 14. *Canal latéral à la Meuse.* . . . . . fr. 2,300

Cet article est nouveau. Le crédit est destiné à l'établissement de garde-corps sur la rive gauche, au débouché des ponts n° 1 à 4.

L'établissement de ces garde-corps est indispensable, dit M. le Ministre des Travaux Publics, dans l'intérêt de la sécurité publique.

Le crédit alloué pour le canal latéral de la Meuse, au budget de 1859, était de 9,000 francs.

L'article 14 est adopté.

ART. 15. *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.* . . . . . fr. 10,000

Cette somme se répartit de la manière suivante :

Renforcement des contre-digues	fr.	5,000
Magasin de Geysteren		3,000
Travaux divers d'amélioration		2,000

Cette dernière somme est demandée par amendement, la note à l'appui porte que ces travaux secondaires sont projetés dans l'intérêt de la navigation et de la conservation des berges du canal.

Il est à remarquer que la somme allouée au budget de 1859, pour l'amélioration du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, était de 47,800 francs.

L'article 15 est adopté.

ART. 16. *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut* . . . . . fr. 56.900

Cette somme se répartit comme suit :

Travaux d'amélioration aux digues du canal.	fr.	16,000
Construction de fours aux maisons des préposés		1,900
Construction d'un pont sur les passages de la tête d'écluse à Bocholt.		9,000

Ce dernier crédit est demandé par amendement.

Voici les explications données dans la note présentée à l'appui de cette demande :

« Le crédit alloué, à l'art. 14 du budget de l'exercice 1859, pour l'exécution » des travaux d'amélioration au canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, compre- » nait une somme de 9,000 francs pour la construction d'un pont sur les passages » de la tête d'écluse à Bocholt. Cette somme n'a pas pu recevoir la destination qui » lui avait été primitivement assignée, parce qu'il a fallu pourvoir à des dépenses » plus urgentes. Il est donc nécessaire de la porter de nouveau au budget de » l'exercice 1860, afin de permettre la construction du pont dont l'établissement » à du être ajourné. »

L'article 16 est adopté.

ART. 17. *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo* . . . . fr. 12,000

Adopté.

ART. 18. *Canal d'embranchement vers Hasselt* . . . . . fr. 73,000

Adopté.

ART. 19. *Canal d'embranchement vers Turnhout* . . . . . fr. 3,600

Adopté.

ART. 20. *Sambre canalisée* . . . . . fr. 31,000

La somme portée dans le premier projet de budget, n'était que de 25,000 francs, elle était destinée à la construction de perrés et à l'empierrement de chemins de halage.

Le supplément de 6,000 francs, demandé par amendement, est destiné à l'abaissement de 0m,25 du busc aval de l'écluse n° 2.

Voici la note justificative présentée à l'appui de ce crédit.

« Les portes aval de l'écluse n° 2 doivent être renouvelées, et leur mauvais état » fait désirer que ce renouvellement eut lieu le plus tôt possible. D'autre part, le » buse aval de cette écluse doit être abaissé de 0m,25 pour permettre la navigation » avec 1m,80 de tirant d'eau. Il importe, que le déplacement du buse soit exécuté » en même temps que le renouvellement des portes, afin de pouvoir donner à ces » dernières les dimensions qu'elles doivent avoir avec la nouvelle position du buse » et de ne faire qu'une seule installation.

» Le renouvellement des portes est compris dans la somme demandée, au projet » de budget de l'exercice 1860, pour l'entretien. Mais l'abaissement du buse faisant » partie des ouvrages nécessaires pour permettre de naviguer avec 1m,80, n'y est » pas porté. On doit donc demander l'allocation au susdit projet de budget d'une » somme spéciale pour l'abaissement de 0m,25 du buse aval de l'écluse n° 2. Cette » imputation diminuera d'autant le montant des travaux à exécuter pour améliorer » la navigation de la Sambre, et ne doit être considéré que comme un transfert » ou une anticipation que les circonstances rendent nécessaires. »

L'article 20 est adopté.

ART. 21. *Canal de Charleroy à Bruxelles.* . . . . . fr. 20,100

Cette somme est destinée aux objets suivants :

Construction d'un magasin et d'un chantier couvert, avec logement pour le sergent d'eau de la section du Brabant ; agrandissement et amélioration des anciennes maisons éclusières ; établissement d'un abri pour les barques brise-glace ; pavage des digues et plates-formes des écluses et établissement de poteaux d'amarrage.

La 6e section a chargé son rapporteur de demander s'il n'y aurait pas lieu d'ajourner, au moins une partie de ces dépenses, jusqu'au moment où le Gouvernement s'occupera des travaux importants qui doivent être faits au canal de Charleroy, pour accélérer la navigation.

M. le Ministre des Travaux Publics, à qui cette question a été transmise, répond :

« Les seuls travaux importants qui fussent décretés et qui dussent être exé- » cutés au canal de Charleroy à Bruxelles, consistaient :

» 1° Dans l'élargissement des neuf premières écluses de cette voie navigable, » travail entrepris dans le but de permettre le transport, sans transbordement, » des houilles provenant des charbonnages de la vallée du Piéton jusque sur le » marché de Pain ;

« 2° Dans l'établissement de deux nouvelles prises d'eau pratiquées aux » ruisseaux de Viesville et de Rieussart, travail entrepris en vue d'augmenter » l'alimentation de cette voie navigable et par conséquent d'en activer la navi- » gation.

« Ces deux catégories d'ouvrages sont depuis quelque temps déjà complète- » ment terminées »

La 4e section ayant désiré connaître quelle résolution a été adoptée par le

Gouvernement, en ce qui concerne la nouvelle prise d'eau à effectuer à la rivière la Samme, dans le but d'augmenter l'alimentation du canal de Charleroy, M. le Ministre a répondu :

« Sous la date du 6 septembre 1859, le Département des Travaux Publics a » prescrit que des études fussent faites pour rechercher s'il serait possible d'aug- » menter encore l'alimentation du canal de Charleroi à Bruxelles.

» Quel que doive être le résultat des études ordonnées, qui se poursuivent acti- » ment, il ne peut, en aucune manière, y avoir lieu d'ajourner l'exécution » d'ouvrages à entreprendre dans le but principal de faciliter et d'améliorer l'ex- » ploitation de cette voie navigable. »

L'article 21 est adopté.

BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 22. *Escaut* . . . . . fr. 400

Cette somme est destinée à l'établissement de six pieux d'amarrage en fer de fonte.

Adopté.

ART. 23. *Canal de Mons à Condé* . . . . . fr. 62,000

La somme demandée primitivement était de 49,600 francs ; elle devait être repartie comme suit :

a. Construction d'une maison de garde-canal . . . . . fr. 4,600
b. Continuation de la construction de murs de quai 45,000

Dans l'état de développement du budget rectifié, deux littera sont ajoutés :

c. Construction d'une maison pontonnière voisine des deux ponts-levis du bassin de Mons, repris de la Société concessionnaire du chemin de fer de Mons à Manage 4,600

d. Construction à l'écluse des Herbières, d'un acqueduc latéral au sas, destiné à accélérer la manœuvre de cette écluse et à réduire, autant que possible, l'encombrement des bateaux qui doivent attendre leur passage 7,800

La demande comprise au littera C est justifiée de la manière suivante dans la note explicative :

« Aux termes de la loi du 8 juillet 1858, l'État a repris le chemin de fer de » Mons à Manage, avec ses embranchements et ses dépendances. Au nombre des » ouvrages qui ont été compris dans cette reprise, se trouve un bassin, situé à » Mons et qui peut actuellement être considéré comme constituant plutôt une » dépendance du canal de Mons à Condé, que du chemin de fer de Mons à » Manage. Sur ce bassin se trouvent établis deux ponts-levis. Mais, à ceux-ci, il » n'est point annexé de maison pontonnière. Dans l'intérêt de la navigation, il » importe d'en construire une, afin que l'agent préposé à la manœuvre des deux » ponts puisse constamment se trouver à la proximité de ces ouvrages. »

Quant au crédit demandé pour les travaux mentionnés au littera *D*, il est justifié de la manière suivante :

« Placée entre les divers rivages charbonniers établis à l'amont, et les deux » voies navigables vers Paris et Gand, qui se réunissent à l'aval, l'écluse des » Herbières doit livrer passage au même nombre de bateaux que les écluses éta- » blies à l'aval sur les canaux de *Mons à Condé* et de *Pommerœul à Antoing* » réunis.

» La principale cause de retard dans la manœuvre est due à la difficulté d'intro- » duire et de faire sortir les bateaux chargés, qui remplissent presque exactement » l'écluse, ne laissent entre eux et les murs du sas qu'un très-petit intervalle par » lequel on doit faire passer l'eau qui doit sortir du sas, lorsque le bateau entre. » ou y rentrer, lorsque le bateau en sort. L'acqueduc projeté est destiné à pro- » curer un écoulement facile à cette eau, qui cessera de faire obstacle au mouve- » ment du bateau. Le commerce a, depuis longtemps demandé l'établissement » d'une seconde écluse. L'acqueduc projeté atteindra en partie le même but. »

L'article 23 est adopté.

ART. 24. *Lys* . . . . . fr. 11,000

Adopté.

ART. 25. *Canal de Gand à Ostende* . . . . . fr. 70,500

Le crédit comprend une somme de 60,000 francs pour la construction d'un pont à Plasschendaele.

La construction de ce pont a été réclamée par le conseil provincial de la Flandre orientale, et la nécessité en semble suffisamment prouvée.

L'article 25 est adopté.

ART. 26. *Canal de Plasschendaele vers la frontière de France* . . . fr. 6,000

La 6e section a exprimé le désir de savoir quand on pourra mettre en adjudication les travaux d'approfondissement du canal de Plasschendaele, pour lesquels les fonds sont en partie votés.

M. le Ministre des Travaux Publics, à qui la demande a été transmise, répond :

« *Sous la date du 5 août* 1859, le Département des Travaux Publics a adjugé » moyennant une somme de 252,100 francs, les travaux ayant pour objet l'ap- » profondissement du canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, à la fron- » tière de France, depuis son origine au canal de Bruges à Ostende jusqu'au » hameau de Rattevalle.

» Ces travaux sont actuellement en cours d'exécution. »

L'article 26 est adopté.

ART. 27. *Dendre* . . . . . fr. 31,400

Ce crédit comprend le complément du canal de la Dendre à la station d'Ath, par sa prolongation jusqu'au dehors des anciennes fortifications. fr. 30,000

L'article est adopté.

ART. 28. *Rupel.* . . . . . fr. 58,000

Ce crédit se répartit comme suit :

a. Enlèvement d'une partie de l'ancienne digue capitale du polder de Niel, vis à-vis du hameau de Wintham . . . . . fr. 8,500

b. Enlèvement, jusqu'à la hauteur de la marée basse, de la terre sablonneuse et tourbeuse des schorres de Schelle, de Niel et d'Eykenvliet, ainsi que des envasements qui s'y forment . . . . . fr. 49,500

L'article 28 est adopté.

ART. 29. *Dyle et Demer* . . . . . fr. 900

Cet article est nouveau. Le crédit demandé est destiné à l'établissement de garde-corps aux abords des ponts de la dérivation de la Dyle, sur les fossés au nord de la ville de Malines, savoir, deux au pont de la porte de Lierre et deux à celui de la porte de Diest.

La note présentée à l'appui de cette demande porte :

« Ce travail, destiné à prévenir le danger que présente la circulation aux abords » des ponts indiqués ci-contre, sera le complément de celui de même nature » exécuté en 1857, par l'État, aux portes d'Anvers, de Lierre et de Diest à » Malines. »

L'article 29 est adopté.

BASSIN DE L'YSER.

ART. 30. *Yser* . . . . . fr. 9,900

La 6e section demande quand on mettra en adjudication les travaux d'amélioration à l'Yser.

M. le Ministre des Travaux Publics, à qui cette demande a été soumise, a répondu :

« L'avant-projet adopté pour l'amélioration du régime de l'Yser, utilise les » canaux de Loo et de Nieuport à Furnes pour conduire à la mer, par la nouvelle » écluse de Furnes, les eaux surabondantes de cette rivière. Pour atteindre le but » qu'on se propose, eu égard à la hauteur des crues de l'Yser, il faut pouvoir re- » lever l'étiage des canaux de Loo et de Nieuport, ce qui exige qu'ils soient endi- » gués depuis la Fintelle où se fera la brise d'eau, jusqu'à Nieuport, afin de les » isoler complètement des nombreuses voies d'écoulement du Furnes-Ambacht, » lesquelles se déchargent dans ces canaux à un niveau inférieur à celui de l'Yser. » Dès lors les eaux du Furnes-Ambacht, privées de leur grande artère d'évacua- » tion (les canaux de Loo à Furnes et de Furnes à Nieuport) devront s'écouler à » la mer par une autre voie : réunies par les fossés et canaux de l'intérieur du » pays dans le Koolhofvaert, ces eaux passeront au moyen d'un grand siphon sous » le canal de Furnes à Nieuport, et de là, par la branche occidentale de ce dernier » canal, elles seront amenées à l'ancienne écluse de Furnes, à Nieuport, pour être » évacuées à la mer.

» Le Département des Travaux Publics vient d'arrêter le projet du siphon à » construire sous le canal de Furnes à Nieuport, près de la seconde de ces deux » villes, et fera prochainement procéder à l'adjudication publique de l'entreprise » de cette construction.

» Ce seront, avec les travaux d'approfondissement du canal de Plasschendaele » par Furnes et Nieuport vers la frontière de France, depuis son origine au canal » de Bruges à Ostende jusqu'au hameau de Rattevalle, les deux premiers pas faits » en vue de l'amélioration du régime de ce canal et de celui de l'Yser.

» L'intention formelle du Gouvernement est de continuer ensuite, sans désem- » parer et d'une manière successive, l'exécution des autres ouvrages à entreprendre » pour atteindre le but qui vient d'être indiqué. »

L'article 30 est adopté.

ART. 31. *Canal d'Ypres à l'Yser* . . . . . fr. 5,000

Adopté.

PLANTATIONS.

ART. 32. *Plantations nouvelles.* . . . . . fr. 25,000

Adopté.

BACS ET BATEAUX DE PASSAGE.

ART. 33. *Entretien de bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances.* fr. 32,000

Cette somme dépasse de 5,000 francs celle qui a été allouée chaque année pour le même objet, parce que plusieurs passages d'eau, dont l'exploitation avait été abandonnée à des communes, ont été replacés sous l'administration de l'État.

L'article 33 est adopté.

QUATRIÈME SECTION.

PORTS ET COTES.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux.

ART. 34. *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux.*

Charges ordinaires.	fr.	185,600
— extraordinaires		144,500
Total	fr.	330,100

Les travaux d'entretien extraordinaire sont :

Port d'Ostende :

1° Réparation éventuelle des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port par suite d'ouragans . . . . . fr. 8,000

2° Reconstruction en maçonnerie, sur 50 mètres de longueur, d'une partie du quai en charpente des bateaux à vapeur, en prolongement de la partie à reconstruire en 1859 70,000

Port de Nieuport :

1° Renouvellement d'une paire de portes de flot de l'écluse d'Ypres, fr. 3,000

2° Renouvellement de deux paires de portes de flot et d'amont de l'écluse dite : *Nouvelle écluse de Furnes* 6,500

3° Renouvellement de la paire de portes de flot d'aval de l'ancienne écluse de Furnes 2,500

4° Renouvellement des revêtements en charpente en amont de l'écluse dite d'Ypres 11,000

5° Renouvellement d'une partie de l'Estacade d'Est, sur 100 mètres de longueur, et établissement, sur cette longueur, d'un chemin de halage. 40,000

6° Renouvellement du pont tournant sur l'écluse du Comte . . . 3,500

L'article 34 est adopté.

Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.

Art. 35. *Port d'Ostende* . . . . . fr. 20,000

Adopté.

Art. 36. *Port de Nieuport* . . . . . fr. 15,100

Ce crédit est destiné à l'acquisition d'une digue située sur la rive droite du chenal et de schorres adjacents.

Les motifs de cette dépense ont été expliquées dans une lettre adressée le 16 avril 1859, par M. le Ministre des Travaux Publics, à M. le Président de la Chambre, et imprimée sous le n° 162 des documents parlementaires.

L'article 36 est adopté.

Art. 37. *Côte de Blankenberghe* . . . . . fr. 29,500

Cette somme de 29,500 francs se répartit comme suit :

a. Prolongement en mer de deux jetées . . . . . fr. 20,000

b. Élargissement du pavement sur les dunes et raccordement de ce pavement, par une rampe, avec deux rues. 9,500

Cette seconde partie du crédit est demandée par amendement. Ce travail, dit M. le Ministre des Travaux Publics, est vivement réclamé par l'administration communale de Blankenberghe et par les nombreux étrangers qui séjournent dans cette ville.

L'article 37 est adopté.

Art. 38. *Phares et fanaux* . . . . . fr. 300 »

Adopté.

CINQUIÈME SECTION.

FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS CONCERNANT LES ROUTES, LES BATIMENTS CIVILS, LES TRAVAUX HYDRAULIQUES ET LES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.

ART. 39. *Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications* . . . . . fr. 22,000

Adopté.

SIXIÈME SECTION.

PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 40. *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées frais de bureau et de déplacement* . . . . . fr. 387,210

Adopté.

ART. 41. *Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées* . . . . . fr. 510,377

Ce crédit présente, sur celui qui a été alloué pour l'année 1859, une différence en plus de fr. 10,899-14. Cette somme est destinée au payement du salaire de différents agents, salaire qui avait été imputé précédemment sur le crédit porté à l'art. 10, pour *les travaux d'entretien des canaux et rivières*. C'est donc un transfert.

L'article 41 est adopté.

ART. 42. *Frais des jurys d'examens et des conseils de perfectionnement, missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil* . . . . . fr. 12,000

Adopté.

CHAPITRE III.

Mines.

ART. 43. *Personnel du conseil des mines. — Traitements* . . . . fr. 42,100

Adopté.

ART. 44. *Personnel du conseil des mines. — Frais des route*. . . . fr. 600

Adopté.

ART. 45. *Personnel du conseil des mines. — Matériel*. . . . . fr. 2,000

Adopté.

ART. 46. *Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement* . . . . fr. 45,000

Adopté.

ART. 47. *Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences* . . . . . fr. 7,000

Adopté.

ART. 48. *Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et salaires des expéditionnaires employés par les ingénieurs* . fr. 175,350

Le crédit alloué pour 1859 était de 146,000 francs. Une augmentation de 20,000 francs avait été primitivement demandée, mais elle a été reconnue insuffisante, et, par sa dépêche du 8 de ce mois, M. le Ministre des Travaux Publics réclame une nouvelle augmentation de 7,350 francs.

Voici comment s'exprime la note présentée à l'appui de la nouvelle demande :

« Il n'avait d'abord été sollicité qu'une augmentation de 20,000 francs, mais » un examen ultérieur a fait connaître qu'au moyen de cette somme, on ne » pourrait donner que partiellement satisfaction à des besoins constatés et recon- » nus depuis longtemps. Pour justifier cette augmentation, le Département des » Travaux Publics ne croit pas devoir rien ajouter aux considérations dévelop- » pées aux pages 35 et 36 de la note préliminaire au premier projet du budget » de 1860. »

Tout en trouvant étrange que l'administration n'ait pas reconnu, dès le mois de mars dernier, la nécessité de porter à 27,350 francs l'augmentation pour les traitements du personnel du corps des mines, puisque sans doute rien n'est changé depuis cette époque, la section centrale reconnaît cependant qu'elle est parfaitement justifiée par l'immense développement qu'a pris, depuis quelques années, l'exploitation des substances minérales et l'emploi des machines à vapeur.

L'insuffisance des traitements des ingénieurs des mines a d'ailleurs été signalée, à différentes reprises, par plusieurs membres de la Chambre; elle a été reconnue par la plupart des Ministres des Travaux Publics qui se sont succédés au pouvoir. Plusieurs de ces traitements n'ont pas été augmentés depuis 1810, et l'on comprend que la situation de l'industrie et les exigences de la vie, à cette époque déjà reculée, ne ressemblaient guère à ce quelles sont aujourd'hui.

L'article 48 est adopté.

ART. 49. *Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines* . fr. 6,000

Adopté.

COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.

ART. 50. *Frais de route et de séjour*. . . . . fr. 600

Adopté.

ART. 51. *Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc* . . . . . fr. 1,400

Adopté.

COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.

ART. 52. *Frais de route et de séjour.* . . . . . fr. 1.100

Adopté.

ART. 53. *Publication du recueil, frais de bureau, etc.* . . . . . fr. 3,900

Adopté.

CHAPITRE IV.

Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie.

SERVICES D'EXÉCUTION.

Les prévisions des dépenses, comprises dans le premier projet de budget de l'exercice 1860, pour les chemins de fer, les postes et les télégraphes, s'élevaient à la somme totale de 17,922,486 francs et présentaient, sur le budget de l'exercice précédent, une augmentation de 98,200 francs.

Les prévisions des dépenses, dans le budget rectifié, s'élèvent à 17,796,886 francs et présentent par conséquent, au lieu d'une augmentation, une diminution de 27,400 francs.

Voici la note remise par M. le Ministre des Travaux Publics :

« Les amendements proposés au chap. IV pour les services ressortissant à » l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, ont pour objet des » augmentations et des diminutions de dépense, savoir :

» Dépenses en moins	fr.	200,000
» Dépenses en plus		74.400
» Soit une diminution de	fr.	125,600 »

Par suite de ces modifications le tableau des différences entre les crédits demandés pour 1860 et ceux alloués pour 1859 (p. 37 du n° 112 des Documents parlementaires, session de 1858-1859), présente les résultats suivants :

	CRÉDIT POUR L'EXERCICE		DIFFÉRENCES.	
	1859.	1860.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Chemins de fer :				
Voies et travaux	4,034,700	4,031,000	»	3,700
Traction et matériel.	7,407,400	7,085,000	»	322,400
Transports	3,292,386	3,334,786	42,400	»
Services en général.	342,650	346,650	3,800	»
	15,077,136	14,797,236	46,200	336,100
A déduire l'augmentation. . . . . .fr.				46,200
Reste, soit une *diminution* pour le chemin de fer de . . .				279,900
Postes	2,441,050	2,629,550	188,500	»
Télégraphe	264,000	328,000	64,000	»
			252,500	279,900
A déduire l'augmentation.				252,500
Reste diminution totale				27,400
Au lieu d'une augmentation de				98,200

PREMIERE SECTION.

VOIES ET TRAVAUX.

ART. 34. *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.* . fr. 234,000

Le chiffre porté au premier projet de budget s'élevait, comme pour les exercices antérieurs à. . . . . fr. 218.000

L'augmentation jugée nécessaire est de. 16,000

ce qui porte le crédit à la somme de . . . . . fr. 234,000

Cette demande est justifiée par la note suivante :

« Depuis plus de dix ans ce crédit n'a subi aucune augmentation, si ce n'est » celle allouée dans la dernière session par suite de la reprise de la ligne de Mons » à Manage. Il n'a rien été demandé à la Législature pour l'exploitation de la ligne » de Dendre et Waes, dont la surveillance a été assurée au moyen du personnel » existant sur d'autres lignes et qui a été remplacé par des agents ayant la qua- » lité de surveillant ou de piqueur payés sur salaires. Enfin, à cause des nom- » breux embranchements reliés aux lignes du Midi, le service de surveillance de » ces lignes a dû être partagé en trois sections au lieu de deux.

» D'un autre côté, l'administration reconnaît la nécessité d'adjoindre à tous les » chefs de section un sous-chef de section, à choisir parmi les jeunes gens qui ont » obtenu le brevet de conducteur honoraire à leur sortie de l'école du génie civil. » Cette mesure est indispensable pour former de bons chefs de section dans l'ave- » nir, et le service ne peut que gagner à se recruter de candidats qui ont fait des » études spéciales.

» Voici la décomposition de la majoration de crédit demandée :

» 1° Pour les lignes de Bruxelles à Schellebelle et d'Ath à Lokeren :		
» Un chef de section, traitement moyen. . . . fr.	2.700	
» Un sous-chef de section —	1,600	
» Un commis —	1,100	
» Frais de déplacement.	400	
Fr.		5,800
» 2° Pour la section de Braine-le-comte à Gosselies :		
» Un chef de section, traitement moyen. . . . fr.	2,700	
» Un sous-chef de section —	1,800	
» Un commis —	1,100	
» Frais de déplacement.	400	
Fr.		6,000

» 3° Pour qu'à toutes les sections de route il puisse être adjoint un » un sous-chef de section, le nombre en devrait être porté à douze ; il » est actuellement de sept, mais comme il en est porté deux ci-dessus, » il n'en faudrait plus que trois, pour compléter le cadre. Quant aux » surveillants payés sur salaire, que les nominations laisseront disponi- » bles, ils pourront être utilisés aux nombreux travaux de construction » que l'administration aura à entreprendre prochainement pour le » parachèvement du railway de l'État. Les traitements de ces trois sous- » chefs de section s'élèveront à 4,200

Somme égale . . . fr. 16,000

L'article 54 est adopté.

ART. 55. *Salaires des agents payés à la journée.* . . . . . fr. 1,661,000

La 6e section a chargé son rapporteur de demander en section centrale, si l'on ne fait pas figurer sur le contrôle des ouvriers, des employés ou des surnuméraires travaillant dans les bureaux.

La question a été transmise à M. le Ministre des Travaux Publics, qui a répondu de la manière suivante :

« Non ; il est également défendu d'une manière formelle d'occuper à un travail » de bureau les agents ayant qualité d'ouvrier. »

Ce crédit est de 19,700 francs moins élevé que celui qui a été alloué pour le même objet en 1859. Cette diminution de dépense est le résultat du remplacement de rails faibles par des rails à double bourrelet, ce qui a permis de réduire successivement le nombre d'ouvriers préposés à l'entretien journalier.

L'article 55 est adopté.

ART. 56. *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie* . . fr. 1,213,000

Adopté.

ART. 57. *Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers* . . . . . fr. 673,000

Adopté.

DEUXIÈME SECTION.

TRACTION ET MATÉRIEL.

ART 58. *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés* . . fr. 205,000

Le crédit porté au premier projet de budget était de 195,000 francs. C'est donc une augmentation de 10,000 francs, qui est demandée par amendement. Voici comment elle est justifiée dans la note présentée à l'appui.

« La note préliminaire porte, p. 39, « aucun changement n'est apporté à ce » » crédit, bien qu'il soit désirable de pouvoir rémunérer plus convenablement le » » personnel inférieur de tous les services. »

» Malgré tout le désir du Gouvernement de ne pas donner d'extension aux » dépenses pour personnel, il doit néanmoins faire ce qui est équitable, et il ne » peut exiger une augmentation de travail, s'il n'est en mesure de stimuler le zèle » et le dévouement aux devoirs.

» Or, il est incontestable que le service de la traction et du matériel a pris une » extension considérable par suite de l'exploitation de lignes de Dendre-et-Waes » et de Mons à Manage, ainsi que par l'accroissement énorme du trafic et par les » nombreux travaux de renouvellement et de grande réparation effectués au maté- » riel depuis quelques années. »

« La majoration de crédit demandée pour le personnel de ce service est destinée :

» 1° A l'adjonction d'un chef de station au service de surveillance de l'entre- » tien du matériel des transports sur les lignes ;

» 2° A augmenter de deux employés, le personnel de l'arsenal dont le travail » s'est considérablement accru par suite des grandes réparations qui s'y exécu- » tent ;

» 3° A augmenter également de deux employés, dans les stations, le personnel » préposé aux décomptes du matériel, par suite de l'extension des transports ;

» 4° Enfin, à accorder des encouragements à concurrence de 3,000 francs aux » agents inférieurs qui ne sont pas rémunérés à raison des services qu'ils rendent.

» Les Chambres jugeront au surplus par la nouvelle réduction proposée pour » « combustible » des grandes améliorations apportées au matériel, grâce aux » crédits qu'elles ont mis à la disposition de l'administration. »

L'article 58 est adopté.

ART. 59. *Salaires des agents payés à la journée* . . . . . fr. 2,200,000

Ce crédit présente une augmentation de 40,000 francs sur celui qui a été alloué, pour le même objet, au budget de 1859.

L'article 59 est adopté.

ART. 60. *Primes d'économie et de régularité* . . . . . fr. 70,000

Adopté.

ART. 61. *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois* 1,800,000

Le premier projet de budget portait une somme de 2,000,000 de francs; cette somme était la même que celle qui avait été allouée au budget de l'exercice 1859.

Voici ce que porte, au sujet de cette réduction, la note explicative présentée par M. le Ministre des Travaux Publics.

« Il a été reconnu aujourd'hui qu'une somme de 1,800,000 francs suffira » pour faire face à cette nature de dépense. Les évaluations primitives doivent » donc être réduites d'une somme de 200,000 francs.

» Cette nouvelle et importante économie est due :

» 1° Aux améliorations apportées aux moyens de traction et au bon entretien du matériel des transports;

» 2° A l'extension donnée à l'emploi du charbon aggloméré;

» 3° Enfin à la réduction du prix des différentes espèces de combustible.

» Il n'échappera pas que cette réduction est proposée nonobstant l'augmenta- » tion probable des transports. »

L'article 61 est adopté.

ART. 62. *Entretien, réparation et renouvellement du matériel* . . . fr. 2,548,000

Ce crédit est inférieur de 92,400 francs à celui qui a été alloué pour 1859.

Adopté.

ART. 63. *Redevances aux compagnies pour l'usage de leur matériel* . . fr. 110,000

Ce crédit a été réduit de 80,000 francs, somme que l'administration avait à payer à la compagnie de Mons à Manage.

TROISIÈME SECTION.

TRANSPORTS.

ART. 64. *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés* . . fr. 1,031,400

ART. 65. *Salaires des agents payés à la journée et des manœuvres* . . fr. 1,381,386

Dans le projet primitif du budget de 1860, les mêmes chiffres que ceux portés au budget de 1859 avaient été maintenus; dans le budget rectifié il est demandé :

art. 64, pour les traitements, une augmentation de . . . . fr. 21,574
et art. 65, pour les salaires, une augmentation de 8,826

Voici comment cette demande est justifiée :

« Les sommes portées au premier projet de budget ne sont que la reproduction » de celles allouées pour l'exercice 1859. On n'a donc pu y comprendre les dépenses » résultant des besoins nouveaux qui ont surgi pendant le cours de cet exercice.

» Voici la justification des majorations de crédit sollicitées :

» 1° Des stations et haltes ont été crées, et quelques haltes ont été érigées en » stations.

» Les dépenses qui en résultent sont :

» Couillet (station nouvelle).	fr.	1,600
» Jette (station nouvelle)		1,000
» Rosoux (halte érigée en station)		1,600
» Esemael (halte érigée en station)		1,300
» Auvelais (halte érigée en station).		1,600
» Buggenhout (halte érigée en station). . . .		1,100
» Lembeck (halte érigée en station)		1,300
» Maffles (halte érigée en station)		1,300
	Fr.	10,800

» Il ne paraît pas hors de propos de faire remarquer que la transformation des » haltes en stations, a pour effet de permettre au public d'y expédier et d'y rece- » voir des marchandises de tout poids, tant en port perçu qu'en port à recevoir. » Dans la plupart des haltes on n'accepte que les expéditions de 500 kilogrammes » et moins, et seulement en port perçu à l'arrivée et en port à percevoir au » départ.

» 2° L'organisation du service des déclarations en douane, qui n'existait qu'à » Bruxelles, a été étendue aux stations-entrepôts de Liége, Gand, Anvers, Ostende, » Bruges, Tournay, Courtray, Louvain, ainsi qu'aux stations frontières de Quié- » vrain , Mouscron et Verviers.

» Le service des déclarations a pu être organisé jusqu'ici à peu de frais, en » utilisant le personnel du service des marchandises. Toutefois, trois employés » spéciaux ont du être pris dans le personnel de la douane. Leurs traitements et » indemnités peuvent être évalués à . . . . . fr. 3,674

» Quatre ouvriers ont été également admis au salaire de fr. 2-20 par » jour, soit par an 3,212

» Le produit des déclarations en douane s'est élevé, pendant le troisième tri- » mestre 1859 (première période d'application), à 3,500 francs, ce qui fait pré- » sager une recette de 30,000 francs environ par an.

« 3° Par suite de l'admission, dans la gare d'Anvers, des trains de voyageurs » du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, le service des coupons, celui des » bagages se font par le personnel de l'État.

» La Compagnie paye de ce chef une redevance :

» *A*. Pour l'usage de la station	fr.	4,700
» *B*. Pour l'éclairage		400
» *C*. Pour le personnel (employés et ouvriers)		4,900
» Ensemble	fr.	10,000

» La dépense supplémentaire à supporter par l'État, se répartit comme suit :

» 1° A charge de l'allocation pour traitements, deux employés,	fr.	2,000
» A charge de l'allocation pour salaires, trois ouvriers		2,900

» 4° L'ouverture prochaine de la ligne du Centre et du service mixte aux Écaus-

» sines et à Beaume-Jonction, donnera lieu également à une augmentation de » dépense à charge de la dotation pour le personnel. Cette augmentation sera » couverte par une redevance correspondante à payer par la compagnie.

» On peut prévoir dès à présent que ce personnel supplémentaire exigera au » *minimum* :

» 1° Sur l'allocation des traitements, un commis . . . . . fr. 1,300

» 2° Sur l'allocation pour salaires, cinq ouvriers, dont un annotateur pour le matériel, à fr. 2-20, soit 4,115

« 5° Le service important des hangars des Vieux-Lions et de l'Ancre, ainsi que » des voies des bassins, à Anvers, nécessite une surveillance spéciale. Un sous-» chef de station intelligent et actif va être préposé à ces fonctions.

» Son traitement ne peut pas être inférieur à 1,800 francs.

» 6° L'étendue du district des transports des lignes de l'Ouest (300 kilomètres) » a fait reconnaître la nécessité d'adjoindre à ce service, un agent spécial pour » le contrôle des trains, et pour activer le mouvement du matériel.

» Son traitement et ses frais de déplacement s'élèvent à. . . fr. 2,000

» Voici donc comment se repartissent les deux augmentations demandées :

	ART. 60 TRAITEMENTS.	ART. 61. SALAIRES.
» 1° Stations et haltes . . . . . fr.	10,800	»
» 2° Déclarations en douane	3,674	3,212
» 3° Service hollando-belge	2,000	2,900
» 4° Service mixte, aux Écaussines et à Beaume-» Jonction	1,300	4,015
» 5° Surveillance des bassins et hangars d'Anvers .	1,800	»
» 6° District de l'Ouest	2,000	»
» Totaux. . fr.	21,574	10,127
» Dont à déduire, du chef de modifications de salaires par suite d'admissions nouvelles, en remplacement d'ouvriers décédés et congédiés	»	1,361
» Reste. . fr.	21,574	8,826

Les articles 64 et 65 sont adoptés.

ART. 66. *Frais d'exploitation* . . . . . fr. 462,000

Le crédit alloué pour l'exercice 1859 était de 450,000 francs, la somme de 12,000 francs demandée en plus est destinée à parer aux besoins résultant de la reprise du chemin de fer de Mons à Manage.

L'article 66 est adopté.

ART. 67. *Camionnage* . . . . . fr. 380,000

Adopté.

ART. 68. *Pertes et avaries.* . . . . . fr. 80,000

Adopté.

QUATRIEME SECTION

TÉLEGRAPHIE.

ART. 69. *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés* . . fr. 210,000

La somme demandée dépasse de 21.000 francs celle qui a été allouée au budget de l'exercice 1859.

Cette augmentation est parfaitement justifiée par l'accroissement considérable du nombre des télégrammes et par l'établissement de lignes et de bureaux nouveaux sur les chemins de fer concédés.

Un membre de la section centrale fait observer qu'il serait très-désirable, dans l'intérêt du public, qu'un bureau télégraphique fut établi à Bruxelles, dans l'intérieur de la ville. — Les deux stations de chemin de fer, où les bureaux sont placés, se trouvent, pour la plus grande partie de la ville, à une distance énorme. — Il n'y a d'ailleurs aucun doute qu'une plus grande facilité accordée pour l'envoi des dépêches, n'en augmente beaucoup le nombre.

Le local de la rue Duquesnoi, où se trouve le bureau des marchandises, et qui appartient au Gouvernement, semble dans une position très-convenable pour l'établissement d'un bureau télégraphique.

La 2e section appelle l'attention de M. le Ministre des Travaux Publics sur l'utilité qu'il y aurait à étendre encore le système de nos lignes télégraphiques.

La situation favorable de notre établissement télégraphique, sous le rapport financier, semble permettre d'y donner plus d'extension.

Bien des localités se trouvent voisines des lignes télégraphiques. et n'en sont pas moins dans un isolément complet, parce que l'on est forcé de faire un trajet de trois et quatre lieues pour arriver aux bureaux ouverts au public.

On pourrait souvent remédier à cet état de chose par un simple raccordement vers un bureau de poste, où l'on adjoindrait un employé télégraphiste qui pourrait être, en même temps, surnuméraire de la poste.

La 6e section demande que le Gouvernement examine s'il ne serait pas utile, dans l'intérêt du public et du Trésor, de reprendre pour son compte les lignes télégraphiques placées sur les chemins de fer concédés.

L'article 69 est adopté.

ART. 70. *Salaires des agents payés à la journée.* . . . . . fr. 50,000

Il n'avait été porté au premier projet de budget que 45,000 francs.

Cette augmentation de 5,000 francs est jugée nécessaire pour faire face à l'extension du service, et a l'augmentation du nombre de dépêches à remettre à domicile.

ART. 71. *Entretien* . . . . . fr. 68,000

Il n'a été alloué au budget de l'exercice 1859 qu'une somme de . . . . . fr. 35,000

Dans le premier projet de budget une augmentation, destinée particulièrement au renouvellement des poteaux, a été demandée de . 20,000

Ce qui élevait le chiffre de l'allocation à . . . . . fr. 55.000

Mais M. le Ministre des Travaux Publics déclare que cette augmentation est reconnue insuffisante et qu'elle devra être portée à . . fr. 33,000

Voici l'explication donnée à ce sujet :

« Le crédit alloué pour frais d'entretien en 1859, est de 35,000
» Mais il présente une insuffisance évaluée à 2,000
» On prévoit que par suite de l'extension du service, ces frais exige-
» ront une augmentation de dépense estimée à 5,000
» Le nombre de poteaux à remplacer en 1860, est évalué à 4,000,
» qui, à raison de fr. 6-50 par pièce, entraîneront une dépense de . 26,000

» Ce qui porte le chiffre du crédit à . . . . . fr. 68,000

L'article 71 est adopté.

CINQUIÈME SECTION.

SERVICE EN GÉNÉRAL. (CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHE.)

ART. 72. *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés* . . fr. 52,650

Ce crédit présente sur la somme allouée au budget de 1859, une augmentation de 3,800 francs, destinée à renforcer le personnel de surveillance de l'atelier de fabrication des timbres-poste et des coupons de chemin de fer.

L'article 72 est adopté.

ART. 73. *Salaires des agents payés à la journée* . . . . . fr. 53,800

Adopté.

ART. 74. *Matériel et fournitures de bureau* . . . . . fr. 220,000

Adopté.

ART. 75. *Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration* . . . . . fr. 20,000

Adopté.

(Les crédits portés aux art. 54, 58, 64, 69 et 72 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)

SIXIÈME SECTION.

RÉGIE.

ART. 76. *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés* . . fr. 38,600

Adopté.

ART. 77. *Frais de bureau et de loyer* . . . . . fr. 3,500

Adopté.

SEPTIÈME SECTION.

POSTES.

ART. 78. *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés* . . fr. 764,000

Les crédits alloués et demandés, pour l'exercice 1859, s'élèvent à 716,000 fr.; l'augmentation pour 1860 est donc de 48,000 francs. De cette somme, 37,300 francs sont destinés à la création de nouveaux bureaux, 7,200 francs à pourvoir d'un traitement des surnuméraires à admettre pendant le courant de l'année, et 3,200 francs sont réservés pour améliorer quelques positions.

Le nombre de lettres, de journaux et d'imprimés s'accroit constamment, de nouveaux bureaux sont réclamés avec instance, et il faut, comme le dit avec raison M. le Ministre des Travaux Publics, que les améliorations administratives suivent cette marche ascendante.

A cette occasion, un membre de la section centrale fait remarquer qu'il serait fort utile d'établir à Bruxelles, au moins un second bureau de poste, où l'on put faire charger les lettres et se procurer des timbres-poste. — La distance à parcourir, pour se rendre au seul bureau qui existe à Bruxelles, constitue, pour les habitants de certains quartiers, un véritable voyage. D'un autre côté, il est extraordinaire que, pour une population agglomérée de près de 300,000 âmes, il n'y ait dans l'intérieur de la ville qu'un seul endroit où l'on peut se procurer des timbres-poste.

Aussi, il s'en fait un trafic considérable chez les marchands de papier, les épiciers, etc., malgré l'augmentation de 10 et 20 p. % qu'ils réclament. — Il serait désirable que, par de plus grandes facilités, l'administration soustraie le public à cette contribution, à laquelle, dans la situation actuelle, il se soumet cependant avec plaisir.

A Paris, non-seulement les bureaux de poste sont très-nombreux, mais tous les débitants de la régie des tabacs sont obligés de livrer les timbres-poste sans aucune augmentation.

L'article 78 est adopté.

ART. 79. *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes* . . . . . fr. 1,153,250

Les crédits demandés et alloués pour 1859, s'élèvent à 1,083,250 francs.

L'augmentation est donc de 70,000 francs.

Cette augmentation, jointe à celle qui est comprise dans le crédit complémentaire afférent à l'exercice 1859, est destinée :

1° A créer cinquante nouveaux emplois de facteur pour assurer la prompte distribution des lettres dans les villes ;

2° A augmenter de cent cinquante le nombre des facteurs ruraux ;

3° A établir des facteurs-convoyeurs pour accompagner les dépêches transportées sur les principales lignes de chemins de fer concédés ;

4° A nommer des brigadiers-facteurs, pour explorer les tournées rurales en vue d'éclairer l'administration sur leur étendue, sur la manière dont elles sont desservies, etc.

La 6e section demande quel est le nombre de brigadiers-facteurs à créer, et quel sera leur traitement.

M. le Ministre des Travaux Publics répond :

« Que le nombre de brigadiers facteurs à créer n'est pas encore définitivement » arrêté, mais que l'on ne prévoit pas devoir en nommer plus de six pendant » l'exercice 1860.

» Leur traitement pourra être fixé en moyenne à . . . . fr. 1,200

L'article 79 est adopté.

ART. 80. *Transport des dépêches.* . . . . . fr. 462,000

Ce crédit présente une augmentation de 55,000 francs sur celui qui a été alloué pour 1859.

Cette somme doit servir :

D'abord, à faire face au transport des dépêches entre les bureaux nouveaux et ceux avec lesquels ils seront mis en rapport et à améliorer le service des transports.

Secondement, à organiser des services affluents au chemin de fer.

L'article 80 est adopté.

ART. 81. *Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie* . fr. 250,000

L'augmentation demandée pour l'exercice 1860 est de 15,500 francs.

Adopté.

CHAPITRE V.

Traitements de disponibilité.

ART. 82. *Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité illimitée* . . . . . fr. 64,000

La 4e section exprime le désir que le Gouvernement saisisse les occasions de rappeler à l'activité les fonctionnaires en disponibilité afin d'arriver à diminuer le chiffre de cette allocation.

L'article 82 est adopté.

CHAPITRE VI.

Pensions.

ART. 83. *Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux Publics.* . . fr. 7,000

Adopté.

CHAPITRE VII.

Secours.

ART. 84. *Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension* . . . . . fr. 7,000

Adopté.

CHAPITRE VIII.

Dépenses imprévues.

ART. 85. *Dépenses imprévues non libellées au budget* . . . . . fr. 18,000

Adopté.

L'article 1er du projet de loi est adopté.

L'art. 2, qui autorise le Ministre à contracter, pour un terme de cinq ans, pour la fourniture des impressions et des reliures nécessaires à l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes, est une dérogation à l'art. 19 de la loi sur la comptabilité de l'État, mais la même disposition, dont l'expérience a démontré l'avantage, a été adoptée déjà en 1850 et en 1855.

L'article 2 est adopté.

L'ensemble de la loi est adopté à l'unanimité.

Une pétition des facteurs ruraux à la perception des postes à Malines, par laquelle ils solicitent une augmentation de traitement, a été transmise à la section centrale.

La section centrale décide que cette pétition sera déposée sur le bureau pendant la discussion. Elle la recommande à l'attention bienveillante de M. le Ministre des Travaux Publics.

Le Rapporteur,
C. D'HOFFSCHMIDT.

Le Président,
AUG. ORTS.

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

Tableau indiquant par province, les dépenses faites par l'État pour construction de routes, depuis 1830 jusqu'à 1858 inclusivement.

PROVINCES.	INDICATION DES ROUTES.	MONTANT TOTAL DE LA DÉPENSE.	TOTAL.	PART DE L'ÉTAT dans LA DÉPENSE.	TOTAL.
Anvers	De l'État. .	2,526,005 35	5,454,372 25	2,207,577 »	2,926,189 79
	Provinciales.	2,908,368 90		718,812 79	
	Concédées. .	»		»	
Brabant.	De l'État. .	2,566,233 81	8,989,490 05	2,425,775 81	3,231,039 25
	Provinciales.	6,019,902 24		764,263 44	
	Concédées. .	405,354 »		43,000 »	
Flandre occidentale.	De l'État. .	4,726,328 10	5,175,349 10	2,560,558 82	2,674,538 82
	Provinciales.	350,021 »		81,000 »	
	Concédées. .	99,000 »		33,000 »	
Flandre orientale. .	De l'État. .	2,297,315 50	5,630,535 36	1,998,212 26	2,445,011 26
	Provinciales.	2,734,766 06		45,800 »	
	Concédées. .	1,398,252 »		402,999 »	
Hainaut.	De l'État. .	1,259,515 42	10,253,959 94	1,168,157 18	2,992,392 74
	Provinciales.	3,270,809 52		887,746 79	
	Concédées. .	5,743,635 »		936,488 77	
Liége.	De l'État. .	7,150,563 25	9,087,439 96	4,778,795 02	5,264,075 02
	Provinciales.	640,496 71		186,560 »	
	Concédées. .	1,316,380 »		298,720 »	
Limbourg	De l'État. .	5,664,866 89	5,664,866 89	4,267,530 98	4,267,530 92
	Provinciales.	»		»	
	Concédées. .	»		»	
Luxembourg. . . .	De l'État. .	6,255,022 35	7,573,504 05	5,830,032 72	6,336,109 72
	Provinciales.	1,538,481 70		506,077 »	
	Concédées. .	»		»	
Namur	De l'État. .	5,461,439 08	7,747,031 41	4,517,697 49	4,907,309 01
	Provinciales.	1,326,985 53		206,118 »	
	Concédées. .	958,629 »		183,493 52	
TOTAUX. . . .	. . . . .	66,556,566 99	66,556,566 99	35,044,196 85	35,044,196 85

ANNEXE N° 2.

Relevé général des dépenses faites pour l'entretien, l'amélioration et l'exploitation des canaux, rivières, passages d'eau, polders, ports et côtes et phares et fanaux, depuis 1830, jusques et y compris 1858.

DÉSIGNATION DES CANAUX, ETC.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1846.	1847.	1848.	1849.	1850.	1851.	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	TOTAUX.
BASSIN DE LA MEUSE.																														
Meuse dans les provinces de Namur, de Liége et de Limbourg.	»	»	»	70,422 92	49,855 55	28,650 05	39,479 99	»	25,046 88	40,000 »	120,180 »	289,527 12	367,772 61	365,304 64	336,084 17	383,580 26	385,200 71	438,786 78	375,655 44	176,215 74	327,355 04	379,685 42 562 40	405,597 16	353,243 67	393,900 » 2,940 »	326,739 48 9,636 33	345,771 80	347,721 79 19 »	407,339 15 3,757 50	6,787,112 53 16,915 23
Ourthe (Fourchu fossé, à Liége).	»	»	»	»	80,000 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	80,000 »
Canal latéral à la Meuse, de Liége à Maestricht.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14,442 14	28,638 64	15,000 »	60,201 17 32,755 76	56,935 16	35,823 79 2,079 »	57,941 03	42,995 » 161 35	62,446 73 861 05	534,463 68 35,857 16
Id. de Maestricht à Bois-le-Duc.	»	59,896 92	29,041 »	23,765 65	9,888 »	27,109 48	102,467 »	55,271 65	21,983 »	175,134 12	26,115 28	158,299 25	75,260 07	75,901 99	51,564 97	80,300 »	165,285 »	84,484 85	47,150 »	51,715 16	67,235 »	39,501 01 12,988 »	26,220 51	56,404 75	68,728 70	86,600 »	160,257 83	150,944 17	129,879 95	2,062,405 09 12,988 »
Id. de jonction de la Meuse à l'Escaut.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3,671 87	12,597 »	19,284 58	46,703 22	77,591 16	55,281 99	64,515 02	55,808 69	54,166 96	54,793 26	53,916 87	50,895 81	89,200 17	61,599 26 65 75	84,854 47	782,456 11 65 75
Id. d'embranchement vers le camp de Beverloo.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14,875 »	24,352 38	39,227 38
Id. id. vers Turnhout.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10,979 68	51 410 »	14 865 45	19,710 »	12,221 67	11,820 »	11,444 03	14,460 »	11,235 65	11,664 15	12,474 30 65 75	13,024 34	175,527 45 65 75
Sambre.	190,819 60	12,863 96	5,954 11	»	86,673 58	»	302,960 99	150,659 87	151,936 61	151,521 07	135,839 96	132,188 25	166,296 43	149,128 55	174,571 53	156,412 »	153,812 »	146,812 »	108,472 »	97,735 02	215,835 15	143,068 38	159,128 28 3,484 12	107,535 35 1,228 02	103,448 52 2,439 91	121,893 57 2,019 72	107,000 »	123,992 69 20,008 07	118,901 99 133 90	5,642,362 82 29,013 74
Canal de Charleroi à Bruxelles.	248,674 07	2,147,560 59	9,682 54	584 »	»	»	»	»	»	56,000 »	95,438 08	133,686 68	137,049 70	120,774 87	120,840 59	139,940 76	152,593 48	127,747 09	93,040 70	83,691 38	103,914 09	70,569 59	61,826 54	64,954 89	77,618 77 57 »	83,538 26 1,150 »	91,548 91	96,497 88	131,496 52	4,450,829 78 1,207 »
BASSIN DE L'ESCAUT.																														
Escaut.	»	»	»	»	961,206 15	»	»	»	»	94,484 68	185,525 »	184,740 »	89,095 »	88,900 »	158,085 68	69,067 21	71,119 68	54,208 78	44,625 16	18,648 »	52,141 30	61,652 12 252 13	23,711 30 5,992 37	16,574 56 362 81	52,544 »	28,868 96	51,068 »	54,502 44 264 70	47,889 25	2,550,257 07 6,872 01
Canal de Mons à Condé.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	45,400 »	37,548 57	40,054 84	42,552 »	20,757 77	28,471 22	28,578 35	47,625 71	58,742 23 488 65	28,277 »	27,985 » 1,493 53	110,985 »	27,985 »	50,350 69 587 19	80,674 65 480 »	655,748 05 3,049 37
Id. de Pommerœul à Antoing.	55,871 53	81,956 88	75,895 54	66,440 06	91,580 »	70,580 05	149,560 89	71,485 70	91,025 55	143,569 95	159,109 94	88,928 55	135,302 12	131,435 96	164,294 61	88,739 59	110,149 »	119,951 12	44,261 89	95,252 87	85,195 10	90,949 51	87,084 22	86,000 »	90,188 99 1,021 27	81,575 05	81,800 »	96,892 45 4,708 98	126,415 50	2,856,986 16 5,730 25
Lys.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	23,500 »	36,402 41	159,293 »	134,900 50	50,911 50	51,368 78	57,698 36	41,042 53	44,353 85	23,460 11	30 595,61	85,952 66	81,206 25 1,516 70	136,841 57	107,000 »	85,981 06 436 52	58,514 24 701 50	75,501 17	56,000 » 1,055 67	46,906 09 1,126 15	1,567,629 27 4,536 54
Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		»	»	»	»	»	»	»	3,181 29	4,000 »	3,500 »	5,000 »	4,650 »	4,649 »	4,649 »	8,037 86	3,214 74	40,881 89
Canal de Gand à Ostende.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	40,751 »	43,463 01	71,189 72	83,542 65	104,689 51	93,140 85	55,856 68	77,772 16	49,096 29	36,986 98	96,353 51	70,419 52	117,082 93	44,634 11	44,135 25 84 69	94,947 26 84 69	1,128,079 23 84 69
Id. d'écoulement des eaux du sud de Bruges.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10,520 31	9,595 28	8,409 97	8,999 20	16,836 98	8,480 »	8,573 60	7,035 69	6,994 96	9,461 97	94,523 96
Id. de Zelzaete à la mer du Nord.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	23,050 17	»	»	»	»	»	»	»	»	»	21,350 »	23,050 17 56,492 44
Id. de Plasschendaele par Nieuport et Furnes à la frontière de France.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	19,745 45	13,065 »	2,331 99	20,500 »	14,552 31 200 »	26,431 68	61,284 19 200 »
Id. de Gand à Terneuzen.	29,179 90	18,709 50	21,561 77	14,299 60	14,865 82	95,849 60	9,950 »	12,545 »	10,938 50	11,450 »	15,047 50	41,811 09	75,514 85	41,528 »	44,903 »	46,738 25	65,400 »	48,038 85	29,041 44	24,980 90	50,845 12	51,015 04	56,548 »	57,985 62 3,720 »	56,998 58 992 05	25,856 90 625 10	50,126 24	23,815 56	27,842 44	961,500 23 5,337 15
Moervaert.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,849 »	1,849 »	1,849 »	50,849 »	49,749 16	50,700 »	7,682 97	7,511 95 2,172 04	11,464 59	7,589 59 1,013 21	5,550 »	196,024 04 3,485 25
Dendre.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17,207 56	17,070 59	18,446 56	24,155 16	19,250 »	20,459 »	22,025 56	12,254 18	21,124 44	52,120 21	69,008,75	55,768 48	21,752 71 3,117 13	14,046 56 604 03	55,656 74	119,246 56	28,585 09 27,104 18	153,826 60	701,944 55 30,825 34
Travaux effectués en vue de remédier aux inondations de la vallée du Demer.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	60,000 »	100,000 »	99,975 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	259,975 »
Rupel, Dyle et Demer.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4,577 01	3,599 50	5,816 67	1,282 25	56,423 51	47,138 81	45,199 04	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	164,036 59
Rupel.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	97,096 47	30,383 90	32,940 76	40,816 99	29,941 52	91,512 72	60,157 23	100,000 »	44,788 56	19,366 60 12,630 92	194,264 80	761,249 15 12,630 92
Dyle et Demer.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	112,986 25	112,147 55	63,000 »	72,138 81	92 595 49 5,763 43	115,000 »	151,569 86	64,250 99 446 24	55,311 05	42,547 55 5,362 »	23,907 52	885,475 05 11,571 67
Senne.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	40,000 »	66,481 »	45,881 94	30,899 34	1,750 »	50,230 »	15,856 28	15,050 76	240 »	240 »	1,206 90	2,240 »	2,229 85	2,158 »	7,056 55	8,017 25	8,216 67	8,126 90	285,821 42
Part de l'État dans les travaux d'amélioration de la navigation de Bruges vers Dunkerque et de l'écoulement des eaux.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	143,650 07	72,060 »	72,060 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	287,750 07
Petite Nèthe canalisée.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	59,850 »	69,659 87	66,451 »	76,009 65	66,096 »	67,799 50	55,400 » 612 47	20,500 »	47,423 88	21,759 67	25,500 »	44,991 25 23,475 08	17,461 82	618,842 60 24,087 55
Grande Nèthe.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5,000 »	9,595 87	2,884 »	15,479 87
BASSIN DE L'YZER. — Yzer.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	17,600 »	11,446 78 161 08	19,970 38	49,017 56 161 08
PASSAGE D'EAU ET POLDERS. Passage d'eau	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	75,667 29	21,988 70	15,556 47	9,150 28	11,402 02	20,000 »	52,126 02	16,487 87	15,089 29	8,726 48	15,115 22	16,565 »	20,544 80	19,059 77	17,492 72	18,760 56 1,277 85	20,470 95	18,294 39 67 86	26,999 76	597,035 37 4,345 71
Polders.	»	761,904 76	»	»	1,103,842 44	559,152 71	249,544 52	249,924 56	250,000 »	216,526 81	54,897 87	119,495 57	27,859 54	15,117 35	12,651 76	23,418 92	1,000 »	600 »	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3,445,673 99
PORTS ET CÔTES, PHARES ET FANAUX.	171,454 98	208,538 54	502,896 87	259,156 61	297,169 57	241,515 81	279,589 41	279,969 56	279,738 79	280,504 93	227,469 46	214,652 07	219,853 50	253,419 01	200,667 52	171,085 06	199,352 16	199,976 71	247,420 12	259,272 62	506,892 92	506,855 25 10,424 71	287,063 65 109 »	284,266 71	290,192 65 131 11	534,927 45	556,700 51	558,573 01 12,480 »	500,977 81	7,919,512 42 23,144 82
TOTAUX.	696,000 08	5,271,251 15	445,011 65	456,666 82	2,694,838 91	820,657 68	1,155,552 60	799,659 94	850,709 51	1,172,451 54	1,109,692 79	1,566,534 61	1,547,571 28	1,531,916 57	1,549,145 86	1,569,796 81	1,756,440 06	1,716,048 04	1,385,775 76	1,255,537 95	1,701,915 81	1,772,428 41	1,677,225 47	1,746,153 50	1,701,618 86	1,762,273 16	1,807,002 15	2,024,462 17	2,417,497 46	

Les dépenses imputées sur les budgets de 1830 à 1858 inclus, y compris les crédits supplémentaires alloués de 1830 à 1830 inclus seulement, s'élèvent à..... 43,809,880 76

Les dépenses faites au moyen de crédits supplémentaires alloués de 1831 à 1858 inclus s'élèvent à..... 285,367 42

TOTAL GÉNÉRAL..... 44,095,248 18

N. B. Les chiffres en *italiques* indiquent les dépenses imputées sur des crédits supplémentaires alloués depuis 1831 jusqu'en 1858 inclus.

Depuis 1830 jusqu'en 1830 inclus les crédits supplémentaires ont été compris dans les sommes indiquées au présent tableau.

ANNEXE N° 3.

Relevé des fonds spéciaux alloués depuis 1835 jusqu'en 1859 inclus pour le service des travaux hydrauliques.

DÉSIGNATION DES CANAUX, ETC.	DATE de la loi par laquelle les crédits ont été accordés.	ARTICLE DE LA LOI.	MONTANT DE CHAQUE LOI.	TOTAUX.
BASSIN DE LA MEUSE.				
Amélioration du régime et de la navigation de la Meuse depuis Chokier jusqu'à la fonderie de canons, en aval de Liége.	20 décembre 1851	Art. 8 2°.....	»	8,000,000 »
Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroy et le canal de Liége à Maestricht.	8 septembre 1859	— 1 11°....	»	900,000 »
Canal latéral à la Meuse de Liége à Maestricht.	16 mai 1845	— 1.....	5,500,000 »	7,698,571 56
	22 mars 1848	id.	2,000,000 »	
	18 mai 1848	— unique..	800,000 »	
	17 juillet 1849	— 1.....	800,000 »	
	1 juin 1850	»	590,000 »	
	5 mars 1858	— 1.....	8,571 56	
Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	29 septembre 1842	— 2 4°....	1,750,000 »	11,704,000 »
	24 juillet 1844	— unique..	1,110,000 »	
	24 septembre 1845	id.	950,000 »	
	18 juillet 1846	— 1.....	200,000 »	
	15 mai 1847	— 2.....	280,000 »	
	17 avril 1848	id.	154,000 »	
	20 décembre 1851	— 8 1°....	4,500,000 »	
	7 juin 1855	— 1 3°....	500,000 »	
	1 juillet 1858	— 1 et 5...	160,000 »	
	8 septembre 1859	— 1, § 4...	2,500,000 »	
Canaux d'embranchement vers Hasselt et le camp de Beverloo.	20 décembre 1851	— 8 3°....	2,650,000 »	3,080,000 »
	1 juillet 1858	— 2.....	430,000 »	
Canal d'embranchement vers Turnhout.	6 avril 1845	— unique..	1,040,000 »	1,420,000 »
	15 mai 1847	— 5.....	380,000 »	
Rétrocession à l'État de la concession de la Sambre canalisée. — Somme due à la Société concessionnaire.	26 septembre 1855	»	1,490,000 »	6,289,361 28
	10 juin 1856	»	1,000,000 »	
— Somme due à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale.	»	»	3,799,361 28	
Approfondissement de la Sambre et amélioration de l'écoulement des eaux de cette rivière.	20 décembre 1851	— 8 8°....	650,000 »	2,250,000 »
	8 septembre 1859	— 1 7°....	1,600,000 »	
		A reporter.....		41,341,752 84

DÉSIGNATION DES CANAUX, ETC.	DATE de la loi par laquelle les crédits ont été accordés.	ARTICLE DE LA LOI.	MONTANT DE CHAQUE LOI.	TOTAUX.
		Report.....		41,341,752 84
Rachat de la concession du canal de Charleroi à Bruxelles.	1 juin 1839	»	383,802 47	
	1 décembre 1839	»	661,375 66	
	19 décembre 1840	»	661,375 66	
	30 décembre 1841	»	661,375 66	4,760,067 55
	31 décembre 1842	»	661,375 66	
	30 décembre 1843	»	661,375 66	
	17 décembre 1844	»	661,375 66	
	30 décembre 1845	»	406,011 12	
Élargissement des neuf premières écluses du canal de Charleroi à Bruxelles.	20 décembre 1851	Art. 1 9°.....	1,000,000 »	1,214,000 »
	12 mars 1836	— 1 4°.....	214,000 »	
BASSINS DE L'ESCAUT ET DE L'YSER.				
Travaux à l'Escaut supérieur dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage.	18 juin 1846	— 2 2°.....	500,000 »	2,700,000 »
	20 décembre 1851	— 8 6°.....	1,500,000 »	
	8 septembre 1839	— 1, § 10...	900,000 »	
Construction, le long de l'Escaut, à Anvers, d'un embarcadère destiné au service des bateaux à vapeur.	7 juin 1835	— 1 4°.....	»	120,000 »
Approfondissement du canal de Gand à Bruges.	12 mars 1836	— 1 3e.....	1,000,000 »	3,805,000 »
	5 mars 1838	id.	700,000 »	
	8 septembre 1839	id.	2,105,000 »	
Canal d'écoulement de Zelzaete à la mer du Nord. . . .	26 juin 1842	— 8.....	350,000 »	4,995,000 »
	20 février 1844	— unique..	700,000 »	
	18 juillet 1846	— 2.....	550,000 »	
	28 mars 1847	— 1.....	650,000 »	
	28 avril 1847	— 4.....	720,000 »	
	17 avril 1848	— 1 et 2...	555,000 »	
	17 juillet 1849	— 2.....	400,000 »	
	4 juin 1850	id.	150,000 »	
	1 janvier 1854	— 53 du budget.	425,000 »	
	1 janvier 1855	— 56 —	355,000 »	
Canalisation de la Lys.	8 septembre 1839	— 1 6e.....	»	500,000 »
Canal de dérivation de la Lys de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst.	18 juin 1846	— 1.....	500,000 »	
	28 mars 1847	— 2.....	250,000 »	
	17 avril 1848	— 1.....	400,000 »	
	17 juillet 1849	— 3.....	300,000 »	
	4 juin 1850	id.	350,000 »	
	20 décembre 1851	— 8 4°.....	2,300,000 »	
	7 juin 2835	— 1 1°.....	1,200,000 »	
		A reporter.....	5,680,000 »	59,235,800 39

DÉSIGNATION DES CANAUX, ETC.	DATE de la loi par laquelle les crédits ont été accordés.	ARTICLE DE LA LOI.	MONTANT D CHAQUE LOI.	TOTAUX.
		Reports....	5,680,000 »	59,235,800 59
Canal de dérivation de la Lys de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst (*suite*).	12 mars 1856	— 1 1°.....	1,754,000 »	10,159,000 »
	5 mars 1858	id.	1,300,000 »	
	8 septembre 1859	Art. 1, § 2...	1,425,000 »	
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges. . .	28 mars 1847	— 3.....	380,000 »	460,000 »
	2 avril 1849	id.	80,000 »	
Amélioration de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux.	8 mars 1858	— 5.....	500,000 »	1,950,000 »
	8 septembre 1859	— 1 8°.....	1,450,000 »	
Dévasement et réparation des berges du canal de Gand à Terneuzen.	1 juin 1839	id.	»	217,000 »
Amélioration du régime des eaux de la Dendre.	20 décembre 1851	— 8 13°....	500,000 »	3,063,148 59
	5 mars 1858	— 2.....	63,148 59	
	8 septembre 1859	— 1 9°.....	2,500,000 »	
Subsides aux provinces pour l'amélioration du régime de la Senne.	20 décembre 1851	— 8 14°....	»	500,000 »
Travaux destinés à obvier aux inondations de la vallée de la Haine.	6 juin 1853	— 1.....	»	17,000 »
POLDERS.				
Réendiguement du polder de Borgerweert.	25 mai 1837	— 1.....	»	929,900 »
Construction d'une digue intérieure dans le polder de Lillo.	25 mai 1837	id.	»	2,050,000 »
Réendiguement du Polder de Lillo.	18 juillet 1846	— 3.....	508,000 »	520,000 »
	17 avril 1848	id.	12,000 »	
PORTS ET COTES.				
Amélioration des ports et côtes.	20 décembre 1851	— 8 7°.....	400,000 »	3,285,000 »
	7 juin 1855	— 1 2°.....	300,000 »	
	12 mars 1856	id.	640,000 »	
	5 mars 1858	id.	700,000 »	
	8 septembre 1859	— 1 5°.....	1,245,000 »	
		TOTAL GÉNÉRAL.. fr.		82,186,848 78

Annexe n° 4.

On demande le tableau des dépenses faites pour la construction des chemins de fer de l'État.

Le montant des crédits votés, jusqu'au 1er janvier 1858, pour l'établissement du railway national s'élevait à fr. 191,404,657-17. Ce chiffre n'a pas été augmenté en 1858.

Au 1er janvier 1859, il avait été dépensé sur ce capital . . .	fr.	190,494,269 50
et il restait engagé pour travaux en cours d'exécution		910,367 67
	Fr.	191,404,657 17

La partie employée a été appliquée de la manière suivante :

A la route proprement dite	fr.	129,676,488 24
Aux bâtiments et dépendances des stations.		18,844,397 87
Aux dépenses générales		5,195,260 84
Au matériel des transports		36,060,218 35
	Fr.	189,776,365 30
A des frais d'exploitation, notamment en 1835 et en 1836, alors qu'il n'existait pas encore de budget annuel pour le chemin de fer .		700,979 38
Sommes restées sans emploi, ordonnances prescrites, etc. . .		16,924 82
	Fr.	190,494,269 50

Quant à la somme disponible au 1er janvier 1859 sur les divers crédits alloués depuis cette époque, en voici la répartition :

Sur le crédit alloué par la loi du 20 décembre 1851	fr.	80,498 97
— — 21 mai 1854		24,858 27
— — 31 décembre 1856		772,108 43
— — 19 décembre 1857		18,738 71
	Fr.	896,184 38
Crédits ouverts à la régie		14,183 29
Total	fr.	910,367 67

Sous le rapport de la destination qui a été assignée à ces crédits par les lois précitées, ils s'appliquent :

A l'embranchement de Lierre, pour	fr.	80,498 97
A divers travaux de parachèvement		24,858 27
Au matériel des transports.		355,368 79
— de traction.		97,680 20
Aux routes et doubles voies		4,314 43
Aux stations et dépendances		314,745 01
Au payement de créances litigieuses relatives à la construction. . .		18,738 71
Total	fr.	896,184 38

Depuis le 1er janvier 1859, cette somme, alors disponible, a sensiblement diminué par suite des imputations de dépenses qui ont eu lieu jusqu'à ce jour.

D'un autre côté, la Législature a encore alloué, depuis la même époque :

1° Par la loi du 3 mars 1859, un crédit de. . . . . fr.	121,000
destiné au payement de créances arriérées relatives à la construction du chemin de fer, résultant de réclamations reconnues fondées, de paiements définitifs ou de transactions ;	
2° Par la loi du 8 septembre 1859 relative à l'exécution de divers travaux d'utilité publique, une somme de	4,850,000
Ensemble. . . . . fr.	4,971,000

ANNEXE N° 5.

Quelles sont les dépenses faites pour la construction de chemins de fer par les Sociétés concessionnaires ?

Dendre-et-Waes . . . . . fr.	22,000,000
Haut et Bas-Flénu	4,535,659
Anvers à Rotterdam	14,885,016
Lierre à Turnhout	4,300,000
Anvers à Gand	4,884.318
Lichtervelde à Furnes	5,135,435
Pepinster à Spa	2,630,370
Charleroi à Louvain.	17,681,297
Landen à Aix-la-Chapelle	21,366,098
Tournai à Jurbise et Landen à Hasselt	13,740,205
Mons à Haumont et Saint-Ghislain	16,322,000
Carrière de Quenast.	303,855
Marienbourg à Chimay.	1,600,000
Centre	9,962,229
Namur à Liége et Charleroi à Erquelines	47,478,037
Flandre occidentale.	15,023,220
Manage à Wavre	9,587,500
Luxembourg.	54,677,820
Entre-Sambre-et-Meuse	27,197,475
Morialmé à Châtelineau	3,161,804
Hainaut et Flandre	6,284,895

Les chiffres indiqués ci-dessus donnant la situation au 31 décembre 1858.

(1)

BUDGET DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'ANNÉE 1860.

Amendements proposés par M. le Ministre des Travaux Publics.

PROJET DE LOI.

ARTICLE PREMIER.

Le budget du Ministère des Travaux Publics est fixé, pour l'exercice 1860, à la somme de vingt-cinq millions cent onze mille neuf cent quatre-vingt-huit (fr. 25,111,988), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les papiers, les impressions, les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer de locaux et les menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des allocations spécialement affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour chacun de ces services.

ART. 2.

Le Ministre des Travaux Publics est autorisé, par dérogation au § 1^er^ de l'art. 19 et à l'art. 21 de la loi sur la comptabilité de l'État, à contracter, pour un terme de cinq ans, à partir du 1^er^ janvier 1860, pour la fourniture des impressions et des reliures nécessaires à l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860 — CHARGES ordinaires et permanentes.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860 — CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	CHAPITRE Ier.			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000	»	
2	— des fonctionnaires et employés	538,810	»	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale	35,200	»	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	50,985	»	725,995
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses.	50,000	»	
6	Honoraires des avocats du Département	30,000	»	
	CHAPITRE II.			
	PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.			
	Section 1re. — Ponts et chaussées.			
7	Entretien ordinaire et amélioration de routes, et construction de routes nouvelles	2,651,370	»	
8	Plantations nouvelles sur les routes	41,000	»	
	Section 2. — Bâtiments civils.			
9	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État.	120,000	10,000	
10	Construction d'un bâtiment près de l'hôtel du gouvernement provincial à Arlon pour le dépôt des archives de l'État. .	»	35,000	
11	Travaux aux bâtiments de la bibliothèque royale	»	9,000	
	Section 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage, des polders et des chemins de fer en construction.			
12	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	782,640	479,260	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	Bassin de la Meuse.			
13	Meuse dans les provinces de Namur, de Liége et de Limbourg.	»	334,200	
14	Canal latéral à la Meuse	»	2,300	
15	Canal de Maestricht à bois-le-Duc.	»	10,000	
16	Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	»	56,900	
17	Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo . . .	»	12,000	
18	— vers Hasselt.	»	73,000	
19	— vers Turnhout	»	3,600	
20	Sambre canalisée	»	31,000	
21	Canal de Charleroi à Bruxelles.	»	20,100	

POUR L'EXERCICE 1860.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Bassin de l'Escaut.			
22	Escaut.	»	400	
23	Canal de Mons à Condé	»	62,000	
24	Lys.	»	11,000	
25	Canal de Gand à Ostende	»	70,500	
26	— de Plasschendaele vers la frontière de France. . .	»	6,000	
27	Dendre	»	31,400	
28	Rupel	»	58,000	
29	Dyle et Demer	»	900	
	Bassin de l'Yser.			
30	Yser	»	9,900	
31	Canal d'Ypres à l'Yser	»	5,000	
	Plantations.			
32	Plantations nouvelles	25,000	»	
	Bacs et bateaux de passage.			
33	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	32,000	»	
	Section 4. — Ports et côtes.			6,201,057
34	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	185,600	144,500	
	Travaux d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux.			
35	Port d'Ostende	»	20,000	
36	Port de Nieuport	»	15,100	
37	Côte de Blanckenberghe	»	29,500	
38	Phares et fanaux	»	300	
	Section 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
39	Études de projets, frais de levée de plans, achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc., frais d'adjudications	22,000	»	
	Section 6. — Personnel des ponts et chaussées.			
40	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements	587,210	»	
41	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées . .	510,377	»	
42	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement, missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000	»	

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1850 — CHARGES ordinaires et permanentes.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1850 — CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
43	Personnel du conseil des mines; traitements	42,100	»	
44	— — frais de route . . .	600	»	
45	— — materiel	2,000	»	
46	Subsides aux caisses de prévoyance et recompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de devouement	45,000	»	
47	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments, publications de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et experiences	7,000	»	
48	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et salaires des expéditionnaires employes par les ingénieurs.	173,350	»	283,050
49	Frais de jurys d'examen, des conseils de perfectionnement et missions des éleves-ingénieurs de l'ecole spéciale des mines	6,000	»	
	Commission des procedés nouveaux.			
50	Frais de route et de sejour	600	»	
51	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc. .	1,400	»	
	Commission des annales des travaux publics			
52	Frais de route et de sejour	1 100	»	
53	Publication du recueil, frais de bureau, etc	3,900	»	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE. — SERVICES D'EXÉCUTION.			
	Section 1re. — Voies et travaux.			
54	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	234,000	»	
55	Salaires des agents payes a la journée	1,661,000	»	
56	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant a la voie .	1,213,000	250,000	
57	Travaux d'entretien et d'amelioration, outils et ustensiles, objets divers	673,000	»	
	Section 2. — Traction et matériel.			
58	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	205.000	»	
59	Salaires des agents payes à la journée	2,200,000	»	
60	Primes d'économie et de régularité	70,000	»	
61	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	1,800,000	»	
62	Entretien, réparation et renouvellement du matériel. . .	2,348.000	352,000	
63	Redevances aux compagnies	110 000	»	

POUR L'EXERCICE 1860.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860. — CHARGES ordinaires et permanentes.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860. — CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.
	SECTION 3. — Transports.			
64	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,031,400	»	
65	Salaires des agents payés à la journée et des manœuvres .	1,381,386	»	
66	Frais d'exploitation.	462,000	»	
67	Camionnage.	380,000	»	
68	Pertes et avaries	80,000	»	
	SECTION 4. — Télégraphes.			
69	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	210,000	»	
70	Salaires des agents payés à la journée	50,000	»	
71	Entretien	68,000	»	
	SECTION 5. — Services en général (*chemins de fer, postes et télégraphes*).			
72	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	52,650	»	
73	Salaires des agents payés à la journée	53,800	»	17,796,886
74	Matériel et fournitures de bureau	220,000	»	
75	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	20,000	»	
	(Les crédits portés aux art. 54, 58, 64, 69 et 72 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
	SECTION 6. — Régie.			
76	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	38,600	»	
77	Frais de bureau et de loyer.	3,500	»	
	SECTION 7. — Postes.			
78	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	764,000	»	
79	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes	1,153,250	»	
80	Transport des dépêches	462,000	»	
81	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.	250,300	»	
	CHAPITRE V.			
82	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité illimitée.	»	64,000	64,000
	CHAPITRE VI.			
83	Pensions	7,000	»	7,000

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR 1860.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1860.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VII.			
84	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension.	7,000	»	7,000
	CHAPITRE VIII.			
85	Dépenses imprévues non libellées au budget	18,000	»	18,000
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	23,205,128	1,906,860	25,111,988

(9)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

pour l'exercice 1860.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

Nos des articles.	LETTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		CHAPITRE Ier.	
		ADMINISTRATION CENTRALE.	
1	»	Traitement du Ministre.	
2	*a.*	Traitement des fonctionnaires et employés . Secrétariat général et cabinet du Ministre. . fr.	83,000
	b.	Ponts et chaussées et mines	105,910
	c.	Chemins de fer, postes et télégraphes. . .	324,900
	d.	Surveillance des chemins de fer concédés. . .	25,000
3	»	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés.	
4	»	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaire des hommes de peine, des ouvriers, etc . .	
5	»	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	
6	»	Honoraires des avocats du Département	
		TOTAL DU CHAPITRE Ier . . . . . fr.	
		CHAPITRE II.	
		PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.	
		PREMIÈRE SECTION.	
		PONTS ET CHAUSSÉES.	
7	*a.*	Entretien ordinaire des routes d'après les baux existants, et entretien de nouvelles sections en 1860 . .	
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien reconnus indispensables ou rendus nécessaires pour des causes de force majeure. — Payement des terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement, etc	
	»	Études de projets, frais de levées de plans, achats d'instruments, de cartes et de livres, matériel et impressions. (Pour mémoire.)	
	c.	Travaux d'amélioration et construction de routes	
		Plantations sur les routes.	
8	»	Plantations nouvelles	
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . . fr.	

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.			DIFFÉRENCES.	
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.
21,000	»	21,000	21,000	»	21,000	»	»
538,810	»	538,810	538,810	»	538,810	»	»
55,200	»	55,200	55,200	»	55,200	»	»
49,985	»	49,985	50,985	»	50,985	1,000	»
50,000	»	50,000	50,000	»	50,000	»	»
30,000	»	50,000	30,000	»	30,000	»	»
724,995	»	724,995	725,995	»	725,995	1,000	»
1,613,052	»	1,613,052	1,651,370	»	1,651,370	38,318	»
200,000	»	200,000	200,000	»	200,000	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
800,000	»	800,000	800,000	»	800,000	»	»
41,000	»	41,000	41,000	»	41,000	»	»
2,654,052	»	2,654,052	2,692,370	»	2,692,370	38,318	»

N°s des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		DEUXIÈME SECTION.
		BATIMENTS CIVILS.
9	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État. . . . .
10	»	Construction d'un bâtiment près de l'hôtel du gouvernement provincial à Arlon, pour le dépôt des archives de l'État . . . . .
11	»	Travaux d'assainissement des salles occupées par le personnel de la Bibliothèque royale. . . . .
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. . . . . fr.
		TROISIÈME SECTION.
		SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.
		BASSIN DE LA MEUSE.
	a.	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liége et de Limbourg. . . . .
	b.	Canal latéral à la Meuse, de Liége à Maestricht. . . . .
	c.	— de Maestricht à Bois-le-Duc. . . . .
	d.	— de jonction de la Meuse à l'Escaut. . . . .
	e.	— d'embranchement vers le camp de Beverloo. . . . .
	f.	— — vers Hasselt . . . . .
	g.	— — vers Turnhout. . . . .
	h.	Sambre canalisée. . . . .
	i.	Canal de Charleroi à Bruxelles. . . . .
		BASSIN DE L'ESCAUT.
12	*j.*	Escaut. . . . .
	k.	Canal de Mons à Condé. . . . .
	l.	— de Pommerœul à Antoing. . . . .
	m.	Lys. . . . .
	n.	Canal de dérivation de la Lys. . . . .
	o.	— de Gand à Ostende. . . . .
	p.	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges. . . . .
	q.	— de Plasschendaele par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France . . . . .
	r.	— de Gand à Terneuzen. . . . .
	s.	Moervaert . . . . .
	t.	Dendre. . . . .

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.			DIFFÉRENCES.	
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.
120,000	10,000	130,000	120,000	10,000	130,000	»	»
»	35,000	35,000	»	35,000	35,000	»	»
»	»	»	»	9,000	9,000	9,000	»
120,000	45,000	165,000	120,000	54,000	174,000	9,000	»
77,250	15,950						
51,200	»						
52,000	20,500						
52,050	5,050						
10,000	»						
29,600	»						
7,920	980						
87,000	9,000						
75,800	25,600						
55,200	52,000						
54,400	»						
92,000	»						
52,250	14,350						
15,600	»						
57,000	5,500						
8,000	»						
13,000	14,000						
25,000	5,000						
2,800	5,000						
14,700	6,830						

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°s des articles.	LETTRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	u.	Rupel. . . . .
	v.	Senne. . . . .
	w.	Dyle et Demer. . . . .
12 (suite).	*x.*	Petite Nèthe canalisée. . . . .
	y.	Grande Nèthe. . . . .
		BASSIN DE L'YSER.
	z.	Yser. . . . .
		Travaux d'amélioration des canaux et rivières.
		BASSIN DE LA MEUSE.
		Meuse dans les provinces de Namur, de Liége et de Limbourg.
	a.	Travaux d'amélioration dans les provinces de Namur et de Liége. . . . .
13	*b.*	Travaux d'amélioration, au moyen de moellons de fort échantillon, au pied des bermes existant le long de la rive gauche, dans la province de Limbourg. . . . .
	c.	Travaux d'amélioration de la navigation, à exécuter en commun avec les Pays-Bas. . . . .
	d.	Établissement de bornes. . . . .
		Canal latéral à la Meuse, de Liége à Maestricht.
14	»	Établissement de garde-corps sur la rive gauche, au débouché des ponts n°s 1 à 4. . . . .
		Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.
	a.	Renforcement des contre-digues. . . . .
15	*b.*	Clôture du magasin central de Geystereu et aménagement intérieur. . . . .
	c.	Travaux divers d'amélioration. . . . .
		Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.
		1re Section.
	a.	Rechargement des digues et des talus avec de la terre végétale. . . . .
	b.	Revêtement à plat en gazons de bruyère des talus extérieurs. . . . .
	c.	Construction d'un pont sur les passages de la tête d'écluse à Bocholt. . . . .
		2e Section.
16	*d.*	Construction de fours et fournils aux maisons des préposés . . . . .
	e.	Rechargement des digues de halage avec du gravier et de la terre végétale. . . . .
		3e Section.
	f.	Construction d'un barrage éclusé entre les culées du pont n° 2. . . . .
	g.	Rechargement en gravier ou en minerai de fer des parties sablonneuses des digues. . . . .

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.			DIFFÉRENCES.	
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.
20,000	»						
2,250	»						
25,500	5,000						
11,000	12,500	961,900	782,640	179,260	961,900	»	
5,000	»						
5,450	»						
»	220,000		»	220,000			
»	68,700	334,200	»	68,700	334,200	»	
»	40,000		»	40,000			
»	5,500		»	5,500			
»	»	»	»	2,500	2,500	2,500	
»	5,000		»	5,000			
»	3,000	8,000	»	3,000	10,000	2,000	
»	»		»	2,000			
»	11,500		»	11,500			
»	1,500		»	1,500			
»	»		»	9,000			
»	1,900	47,900	»	1,900	56,900	9,000	
»	5,000		»	5,000			
»	25,000		»	25,000			
»	5,000		»	5,000			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°s des articles.	LETTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.
	a.	Gazonnement à queue avec gazons pris sur les dépendances du canal, repiqués de roseaux de marais, à effectuer dans les talus intérieurs. . . . .
	b.	Gazonnement à plat des talus intérieurs des digues entre les ponts n°s 1 et 2. . . . .
17	*c.*	Construction d'un hangar à poutrelles près du pont-barrage n° 4 . . . . .
	d.	Acquisition d'un jeu de poutrelles pour le pont-barrage n° 4 . . . . .
	e.	Acquisition d'une barque de service. . . . .
	f.	Renforcement des digues . . . . .
		Canal d'embranchement vers Hasselt.
	a.	Construction de quatre maisons de gardes-digues et d'une maison de receveur des droits de navigation à Beeringen, y compris puits, fours et lieux d'aisance. . . . .
	b.	Construction de deux hangars à poutrelles pour deux ponts. . . . .
	c.	Acquisition de deux jeux de poutrelles pour deux ponts . . . . .
18	*d.*	Continuation du gravelage des digues et rampes du canal . . . . .
	e.	Pavage d'une partie du pourtour du bassin de Hasselt. . . . .
	f.	Puits, pompes, fours et lieux d'aisance à deux maisons éclusières. . . . .
	g.	Acquisition d'une barque de service. . . . .
	h.	Renforcement des digues . . . . .
		Canal d'embranchement vers Turnhout.
	a.	Modification aux escaliers de deux maisons pontonnières. . . . .
	b.	Acquisition de six poutrelles de sapin du Nord . . . . .
	c.	Construction de deux fournils. . . . .
19	*d.*	Établissement de poteaux d'amarrage . . . . .
	e.	Établissement d'échelles métriques . . . . .
	f.	Continuation du rechargement des digues de halage avec du gravier et de la terre végétale. . . . .
		Sambre canalisée.
	a.	Construction de perrés, empierrement de chemins de halage dans la province de Hainaut . . . . .
20	*b.*	Abaissement de 0m,25 du busc aval de l'écluse n° 2 . . . . .
		Canal de Charleroi à Bruxelles.
21	»	Construction d'un magasin et d'un chantier couvert, avec logement pour le sergent d'eau de la section du Brabant, agrandissement et amélioration des anciennes maisons éclusières, établissement d'un abri pour les barques brise-glace; pavage des digues et plates-formes des écluses et établissement de poteaux d'amarrage . . . . .
		BASSIN DE L'ESCAUT.
		Escaut.
22	»	Établissement de six pieux d'amarrage en fer de fonte, à Leupeghem et à Bevere. . . . .

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.			DIFFÉRENCES.	
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.
»	3,575		»	3,575			
»	1,725		»	1,725			
»	1,800	12,000	»	1,800	12,000	»	
»	1,500		»	1,500			
»	1,000		»	1,000			
»	2,600		»	2,600			
»	55,000		»	55,000			
»	3,600		»	3,600			
»	3,000		»	3,000			
»	14,000	73,000	»	14,000	73,000	»	
»	10,000		»	10,000			
»	2,000		»	2,000			
»	1,000		»	1,000			
»	4,400		»	4,400			
»	230		»	230			
»	1,500		»	1,500			
»	450	3,600	»	450	3,600	»	
»	200		»	200			
»	100		»	100			
»	1,500		»	1,500			
»	25,000	25,000	»	25,000	31,000	6,000	
»	»		»	6,000			
»	20,100	20,100	»	20,100	20,100	»	
»	400	»	»	400	400	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N.os des articles.	LETTRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Canal de Mons à Condé.
	a.	Construction d'une maison de garde-canal. . . . .
	b.	Continuation de la construction de murs de quai. . . . .
23	*c.*	Contruction d'une maison pontonnière voisine des deux ponts-levis au bassin de Mons, repris de la société concessionnaire du chemin de fer de Mons à Manage. . . . .
	d.	Construction, à l'écluse des Herbières, d'un aqueduc latéral au sas, destiné à accélérer la manœuvre de cette écluse et à réduire, autant que possible, l'encombrement des bateaux, qui doivent attendre leur tour de passage . . . . .
		Lys.
	a.	Établissement d'une passerelle de halage en amont des usines d'Harlebeke, et prolongement des voûtes existant sous le chemin de halage, devant l'écluse de Secours à Menin. . . . .
24	*b.*	Acquisition de poutrelles pour la fermeture éventuelle de l'écluse de la Pêcherie à Gand. . . . .
		Canal de Gand à Ostende.
	a.	Construction d'un pont à Plasschendaele. . . . .
25	*b.*	Établissement d'un garde-corps sur le chemin de halage entre le pont de la porte Sainte-Croix et la nouvelle écluse de la porte de Damme a Bruges. . . . .
	c.	Renforcement et exhaussement des digues et revêtement en briques des talus, entre Bruges et Ostende.
		Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France.
	a.	Revêtement en briques aux talus. . . . .
26	*b.*	Établissement de diguettes de garantie sur le chemin de halage entre Wulpen et la frontière de France.
		Dendre.
	a.	Complément du canal de jonction de la Dendre à la station d'Ath, par sa prolongation jusqu'au dehors des anciennes fortifications. . . . .
27	*b.*	Acquisition de poutrelles pour la fermeture éventuelle de l'écluse de Wieze. . . . .
»		*Rupel.*
	a.	Enlèvement d'une partie de l'ancienne digue capitale du polder de Niel, vis-à-vis du hameau de Wintham.
28	*b.*	Enlèvement, jusqu'à la hauteur de la marée basse, de la terre sablonneuse et tourbeuse des schorres de Schelle, de Niel et d'Eykeuvliet, ainsi que des envasements qui s'y forment. . . . .
		Senne.
»	»	Travaux d'amélioration. (Pour mémoire). . . . .
		Dyle et Demer.
29	»	Établissement de garde-corps aux abords des ponts de la dérivation de la Dyle, sur les fossés au nord de la ville de Malines, savoir : deux au pont de la porte de Lierre et deux au pont de la porte de Diest.
		Petite-Nèthe canalisée.
»	»	Travaux d'amélioration. (Pour mémoire) . . . . .
		Grande-Nèthe.
»	»	Travaux d'amélioration. (Pour mémoire) . . . . .

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.			DIFFÉRENCES.	
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.
»	4,600		»	4,600			
»	45,000		»	45,000			
»	»	49,600	»	4,600	62,000	12,400	
»	»		»	7,800			
»	9,000		»	9,000			
»	2,000	11,000	»	2,000	11,000	»	
»	60,000		»	60,000			
»	3,500	70,500	»	3,500	70,500	»	
»	7,000		»	7,000			
»	4,000		»	4,000			
»	2,000	6,000	»	2,000	6,000	»	
»	30,000		»	30,000			
»	1,400	31,400	»	1,400	31,400	»	
»	8,500		»	8,500			
»	49,500	58,000	»	49,500	58,000	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	«	»	900	900	900	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	

N°s des articles.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		BASSIN DE L'YSER.
		Yser.
30	»	Revêtements en briques, exhaussement des digues, gazonnements, etc. — Amélioration des parties exhaussées de la digue de Furnes-Ambacht, journées d'ouvriers, gazonnements, etc., un tiers à charge de l'État, deux tiers à charge de la wateringue du nord de Furnes. — Approfondissement du lit de la rivière . .
		Canal d'Ypres à l'Yser.
31	»	Approfondissement du bief inférieur. — 3e subside de l'État à la province de la Flandre occidentale . .
		Plantations.
32	»	Plantations nouvelles . . . . .
		Frais d'études.
»	»	Frais d'études pour le service des travaux hydrauliques et des chemins de fer en construction; acquisition de brochures, cartes, etc. (Pour mémoire) . . . . .
		Bacs et bateaux de passage.
33	»	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances. . . . .
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. . . . . fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS ET CÔTES.
		Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux.
34	*a.*	Port d'Ostende . . . . .
	b.	— de Nieuport . . . . .
	c.	Côte de Blankenberghe. . . . .
	d.	Phares et fanaux . . . . .
		Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.
		PORT D'OSTENDE.
35	»	Construction d'un épi d'ensablement en fascinage sur l'estran, devant la digue d'Albertus, à l'ouest du port.
		PORT DE NIEUPORT.
36	»	Acquisition d'une digue située sur la rive droite du chenal et des schorres adjacentes. — Frais accessoires.
		COTE DE BLANKENBERGHE.
38	*a.*	Prolongement en mer de deux jetées de la 2e section . . . . .
	b.	Élargissement du pavement existant sur les dunes à Blankenberghe et établissement d'une rampe de raccordement dudit pavement avec la rue Longue, d'une part, et avec la rue d'Ouest, d'autre part. . .
		PHARES ET FANAUX.
38	»	Travaux d'amélioration. . . . .
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.			DIFFÉRENCES.	
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.
»	9,900	9,900	»	9,900	9,900	»	»
»	5,000	5,000	»	5,000	5,000	»	»
23,000	»	23,000	23,000	»	23,000	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
52,000	»	52,000	52,000	»	52,000	»	»
839,640	944,860	1,784,500	839,640	977,640	1,817,100	32,600	»
					Augmentation. . . . . fr.	32,600	
48,700	78,000	550,100	48,700	78,000	550,100	»	»
25,200	66,300		25,200	66,300			
112,700	»		112,700	»			
1,000	»		1,000	»			
»	20,000	20,000	»	20,000	20,000	»	»
»	»	»	»	15,100	15,100	15,100	»
»	20,000	20,000	»	20,000	29,500	9,500	»
»	»		»	9,500			
»	300	300	»	300	300	»	»
185,600	184,800	570,400	185,600	209,400	595,000	24,600	»
					Augmentation. . . .	24,600	

N°s des articles.	LETTRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CINQUIÈME SECTION.
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS CONCERNANT LES ROUTES, LES BATIMENTS CIVILS, LES TRAVAUX HYDRAULIQUES ET LES CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.
39	»	Études de projets; frais de levée de plans, achats d'instruments, de cartes et de livres, matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications. . . . .
		SIXIÈME SECTION.
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.
40	»	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacements. .
41	»	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des sergents d'eau, éclusiers, pontonniers, gardes-canal, gardes-rivière et autres agents subalternes des ponts et chaussées. . . . .
42	»	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . . . . .
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. . . . . fr.
		RÉCAPITULATION DU CHAPITRE II.
		1re SECTION. — Ponts et chaussées . . . . .
		2e — — Bâtiments civils. . . . .
		3e — — Rivières et canaux . . . . .
		4e — — Ports et côtes. . . . .
		5e — — Frais d'études, d'adjudications, etc . . . . .
		6e — — Personnel des ponts et chaussées. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.
		CHAPITRE III.
		MINES.
43	»	Personnel du conseil des mines. — Traitements. . . . .
44	»	— — — Frais de route. . . . .
45	»	— — — Matériel. . . . .
46	»	Subsides aux caisses de prévoyance et récompense aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement. . . . .
47	»	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences . . . . .
48	»	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines . . . . .
49	»	Jurys d'examen et voyages des élèves de l'école des mines . . . . .
50	»	Commission des procédés nouveaux. — Frais de route et de séjour. . . . .
51	»	— — — Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc. . . . .
52	»	Commission des Annales des travaux publics. — Frais de route et de séjour . . . . .
53	»	— — — — Publication du recueil, frais de bureau, etc. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.			DIFFÉRENCES.	
CHARGES ordinaires et permanentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.
22,000	»	22,000	22,000	»	22,000	»	»
587,210	»	587,210	587,210	»	587,210	»	»
510,377	»	510,377	510,377	»	510,377	»	»
12,000	»	12,000	12,000	»	12,000	»	»
1,109,587	»	1,109,587	1,109,587	»	1,109,587	»	»
2,654,052	»	2,654,052	2,692,370	»	2,692,370	38,318	»
120,000	45,000	165,000	120,000	54,000	174,000	9,000	»
839,640	944,860	1,784,500	839,640	977,460	1,817,100	32,600	»
185,600	184,800	370,400	185,600	209,400	395,000	24,600	»
22,000	»	22,000	22,000	»	22,000	»	»
1,109,587	»	1,109,587	1,109,587	»	1,109,587	»	»
4,950,879	1,174,660	6,105,539	4,969,197	1,240,860	6,210,057	104,518	»
					Augmentation. . . .	104,518	
42,100	»	42,100	42,100	»	42,100	»	»
600	»	600	600	»	600	»	»
2,000	»	2,000	2,000	»	2,000	»	»
45,000	»	45,000	45,000	»	45,000	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	7,000	»	»
166,000	»	166,000	173,350	»	173,350	7,350	»
6,000	»	6,000	6,000	»	6,000	»	»
600	»	600	600	»	600	»	»
1,400	»	1,400	1,400	»	1,400	»	»
1,100	»	1,100	1,100	»	1,100	»	»
5,900	»	5,900	5,900	»	5,900	»	»
275,700	»	275,700	283,050	»	283,050	7,350	»
					Augmentation. . . .	7,350	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°s des articles.	LETTRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE IV.
		CHEMINS DE FER. — POSTES. — TELEGRAPHES. — REGIE.
		SERVICES D'EXÉCUTION.
		PREMIÈRE SECTION.
		VOIES ET TRAVAUX.
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
54	*a.*	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. . . . .
	b.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances . . . . .
	c.	Indemnités, frais de déplacements, intérims et travaux extraordinaires. . . . .
		Salaires des agents payés à la journée :
55	*a.*	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.). . . . .
	b.	Entretien ordinaire de la route : réception et placement de billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.). . . . .
		Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :
56	*a.*	Fourniture de billes. . . . .
	b.	— de rails et accessoires . . . . .
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule . . . . .
		Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers :
57	*a.*	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances . . . . .
	b.	Travaux d'amélioration. . . . .
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers. .
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . . fr.
		DEUXIÈME SECTION.
		TRACTION ET MATÉRIEL.
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
58	*a.*	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations, approvisionnement de combustible et réception . . . . .
	b.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général. . . . .
	c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérims, travail extraordinaire . . . . .

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.			DIFFÉRENCES.	
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.
146,757	»		157,000	»			
58,545	»	218,000	61,000	»	234,000	16,000	
12,700	»		16,000	»			
908,300	»		908,300	»			
		1,661,000			1,661,000	»	
752,700	»		752,700	»			
453,000	100,000		433,000	100,000			
600,000	150,000	1,463,000	600,000	150,000	1,463,000	»	
180,000	»		180,000	»			
450,000	»		450,000	»			
190,000	»	675,000	190,000	»	675,000	»	
53,000	»		53,000	»			
3,765,000	250,000	4,015,000	3,781,000	250,000	4,031,000	16,000	»
122,000	»		129,000	»			
58,000	»	195,000	61,000	»	205,000	10,000	
15,000	»		15,000	»			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

Nos des articles.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Salaires des agents payés à la journée :
	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs) . . . . .
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, wagons, etc., dans les stations . . . . .
59	*c.*	Grandes réparations du matériel en général à l'arsenal. . . . .
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel . . . . .
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.) . . . . .
		Primes d'économie et de régularité :
	a.	Pour économie constatée dans la consommation du coke . . . . .
60	*b.*	Pour encourager la marche régulière des convois . . . . .
		Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :
	a.	Combustible. — Houille, coke, bois d'allumage et fabrication éventuelle de coke . . . . .
61	*b.*	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation. . . . .
		Entretien, réparation et renouvellement du matériel (matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses) :
	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc.
62	*b.*	Renouvellement et amélioration du matériel. . . . .
63	»	Redevances aux compagnies pour l'usage de leur matériel . . . . .
		TOTAL DE LA 2e SECTION. . . . . fr.
		TROISIÈME SECTION.
		TRANSPORTS.
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
	a.	Mouvement. — Surveillance des convois, répartition des wagons, convoyage des voyageurs et des marchandises . . . . .
64	*b.*	Trafic. — Surveillance du service, distribution des coupons, inscription des bagages et des marchandises, factage, pertes et avaries, relations internationales etc. . . . .
	c.	Indemnités, — Frais de déplacements, intérims, travail extraordinaire et découchers des gardes-convois.
		Salaires des agents payés à la journée et manœuvres :
	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc . . . . .
65	*b.*	Formation des convois, nettoyage des voitures et bureaux, portiers, gardiens, gardes-freins, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. . . . .

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.			DIFFÉRENCES.	
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.
460,000	»		460,000	»			
575,000	»		575,000	»			
505,000	»	2,200,000	505,000	»	2,200,000	»	»
200,000	»		200,000	»			
460,000	»		460,000	»			
57,000	»	70,000	57,000	»	70,000	»	»
33,000	»		33,000	»			
1,600,000	»	2,000,000	1,400,000	»	1,800,000	»	200,000
400,000	»		400,000	»			
1,818,000	»	2,700,000	1,818,000	»	2,700,000	»	»
550,000	332,000		550,000	332,000			
110,000	»	110,000	110,000	»	110,000	»	»
6,925,000	332,000	7,275,000	6,735,000	332,000	7,085,000	10,000	200,000
291,750	»		294,000	»			
684,076	»	1,009,826	705,400	»	1,031,400	21 574	
54,000	»		54,000	»			
877,560	»		855,560	»			
459,000	»	1,372,560	441,826	»	1,381,386	8,826	
56,000	»		56,000	»			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°s des articles.	LETTRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		Frais d'exploitation :
	a.	Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. . . . .
66	*b.*	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc., objet de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. . . . .
	c.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État. . . . .
	d.	Usage de la station d'Herbesthal, quote-part du personnel des convois rhénans et du service belge-allemand, autres dépenses analogues. . . . .
67	»	Camionnage. — Prise et remise à domicile des marchandises . . . . .
68	»	Pertes et avaries. — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc. . . . .
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. . . . . fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		TÉLÉGRAPHES.
69	»	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .
70	»	Salaires des agents payés à la journée. . . . .
71	»	Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses. . . . .
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. . . . . fr.
		CINQUIÈME SECTION.
		SERVICES EN GÉNÉRAL (*chemins de fer, postes et télégraphes*).
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
72	*a.*	Traitements . . . . .
	b.	Indemnités. — Frais de déplacements, etc. . . . .
		Salaires des agents payés à la journée :
	a.	Entretien et classement des approvisionnements et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central.
73	*b.*	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception. — Fabrication de la graisse jaune. . . . .
	c.	Fabrication de timbres-poste et de coupons Edmonson, etc. . . . .
74	»	Matériel et fournitures de bureau. — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents du chemin de fer et du télégraphe dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'État ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leur bureau. — Menues dépenses. . . . .
75	»	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration . . . . .
		(Les crédits portés aux art. 54, 58, 64, 69 et 72 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.			DIFFÉRENCES.	
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.
332,000	»		332,000	»			
100,000	»		100,000	»			
		462,000			462,000	»	
12,000	»		12,000	»			
18,000	»		18,000	»			
380,000	»	380,000	380,000	»	380,000	»	»
80,000	»	80,000	80,000	»	80,000	»	»
3,304,386	»	3,304,386	3,334,786	»	3,334 786	30,400	»
210,000	»	210,000	210,000	»	210,000	»	»
45,000	»	45,000	50,000	»	50,000	5,000	»
55,000	»	55,000	68,000	»	68,000	13,000	»
310,000	»	310,000	328,000	»	328,000	18,000	»
51,150	»		51,150	»			
		52,650			52,650	»	»
1,500	»		1,500	»			
18,100	»		18,100	»			
		55,800			55,800	»	»
9,100	»		9,100	»			
26,600	»		26,600	»			
220,000	»	220,000	220,000	»	220.000	»	»
20,000	»	20,000	20,000	»	20,000	»	
346,450	»	346,450	346,450	»	346.460	»	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°s des articles.	LITTÉRA des développements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		SIXIÈME SECTION.
		RÉGIE.
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
76	*a.*	Traitements . . . . .
	b.	Indemnités de déplacements et pour services extraordinaires . . . . .
77	»	Frais de bureau et de loyer . . . . .
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. . . . . fr.
		SEPTIÈME SECTION.
		POSTES.
		Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :
78	*a.*	Direction. — Surveillance et contrôle . . . . .
	b.	Bureaux de perception et de distribution. . . . .
	c.	Bureaux ambulants . . . . .
79	»	Traitements et indemnités des facteurs . . . . .
		Transport des dépêches :
80	*a.*	Entreprises spéciales de transport des dépêches . . . . .
	b.	Indemnités ou subsides pour transport des dépêches par services affluents, messageries et bateaux à vapeur.
	c.	Transports des dépêches par des piétons. — Frais de remplacement des facteurs et aides, transports extraordinaires, entreposage, passage d'eau, menues dépenses . . . . .
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées . . . . .
	e.	Construction et entretien des bureaux ambulants . . . . .
81	»	Matériel. — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie; menues dépenses. . . . .
		TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. . . . . fr.
		RÉCAPITULATION DU CHAPITRE IV.
		1re SECTION — Voies et travaux . . . . .
		2e — — Traction et matériel. . . . .
		3e — — Transports. . . . .
		4e — — Télégraphes . . . . .
		5e — — Services en général (chemins de fer, postes et télégraphes) . . . . .
		6e — — Régie . . . . .
		7e — — Postes. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.			DIFFÉRENCES.	
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.
54,600	»	58,600	54,600	»	58,600	»	»
4,000	»		4,000	»			
5,500	»	5,500	5,500	»	5,500	»	»
42,100	»	42,100	42,100	»	42,100	»	»
85,000	»	764,000	85,000	»	764,000	»	»
589,000	»		589,000	»			
90,000	»		90,000	»			
1,155,250	»	1,155,250	1,155 250	»	1,155,250	»	»
110,000	»	462,000	110,000	»	462,000	»	»
190,000	»		190,000	»			
126,000	»		126,000	»			
16,000	»		16,000	»			
20,000	»		20,000	»			
250,500	»	250,500	250,000	»	250,500	»	»
2,629,550	»	2,629,550	2,629,550	»	2,629,550	»	»
3,765,000	250,000	4,015,000	3,781,000	250,000	4,031,000	16,000	»
6,923,000	352,000	7,275,000	6,753,000	352,000	7,085,000	10,000	200,000
5,504,386	»	5,504,386	5,554,786	»	5,554,786	50,400	»
510,000	»	510,000	528,000	»	528,000	18,000	»
546,450	»	546,450	546,450	»	546,450	»	»
42,100	»	42,100	42,100	»	42,100	»	»
2,629,550	»	2,629,550	2,629,550	»	2,629,550	»	»
17,520,486	602,000	17,922,486	17,194,886	602,000	17,796,886	74,400	200,000
					DIMINUTION. . . .	125,600	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°s des articles.	LETTRES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE V.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
82	»	Traitements des fonctionnaires et employés de divers services, mis en disponibilité illimitée . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
		CHAPITRE VI.
		PENSIONS.
83	»	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux Publics. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.
		CHAPITRE VII.
		SECOURS.
84	»	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.
		CHAPITRE VIII.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
85	»	Dépenses imprévues non libellées au budget . . . . .
		RÉCAPITULATION.
Chapitre	Page.	
I.	38	Administration centrale . . . . .
II,	*ib.*	Ponts et chaussées. . . . .
III.	50	Mines . . . . .
IV.	52	Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. — Régie . . . . .
V.	60	Traitements de disponibilité. . . . .
VI.	*ib.*	Pensions . . . . .
VII.	*ib.*	Secours . . . . .
VIII.	*ib.*	Dépenses imprévues . . . . .
		TOTAL DU BUDGET. . . . . fr.

DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1860.

PREMIER PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.			AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1860.			DIFFÉRENCES.	
CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	CHARGES ordinaires et permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	Augmentation.	Diminution.
»	64,000	64,000	»	64,000	64,000	»	»
»	64,000	64,000	»	64,000	64,000	»	»
7,000	»	7,000	7,000	»	7,000	»	»
7,000	»	7,000	7,000	»	7,000	»	»
7,000	»	7,000	7,000	»	7,000	»	»
7,000	»	7,000	7,000	»	7,000	»	»
18,000	»	18,000	18,000	»	18,000	»	»
18,000	»	18,000	18,000	»	18,000	»	»
724,995	»	724,995	725,995	»	725,995	1,000	»
4,950,379	1,174,660	6,105,559	4,969,197	1,240,860	6,210,057	104,518	»
275,700	»	275,700	283,050	»	283,050	7,350	»
17,320,486	602,000	17,922,486	17,194,886	602,000	17,796,886	74,400	200,000
»	64,000	64,000	»	64,000	64,000	»	»
7,000	»	7,000	7,000	»	7,000	»	»
7,000	»	7,000	7,000	»	7,000	»	»
18,000	»	18,000	18,000	»	18,000	»	»
25,284,060	1,840,660	25,124,720	25,205,128	1,906,860	25,111,988	187,268	200,000
				Diminution. . . . . fr.		12,752	